

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Société Civile Professionnelle

**Sabine ABRAHMI - Marine BLANCHET - Lisa
LALLEMAND**

Huissiers de Justice Associés

56 avenue Jean Jaurès - BP 56

92140 - CLAMART

Tel : 01 46 45 10 48

Fax : 01 46 45 78 75

etude-clamart@abjustice.fr

<http://www.abjustice.fr>



**MARDI QUINZE NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT DEUX
à 11 heures 00**

A LA REQUETE DE :

SUR LA REQUISITION DE :

M'AYANT EXPOSE :

Lequel m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

Propriété de : _____ , ainsi déclaré _____ , ainsi déclarée

Agissant en vertu :

D'un commandement valant saisie immobilière, en date du 19/09/2022 pour l'accomplissement des formalités du règlement (UE) 2020/1784 du Parlement Européen et du Conseil du 25/11/2020

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à

Propriété de : _____ , ainsi déclaré _____ , ainsi déclarée

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

27 rue Jean Bouin

78300 POISSY

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Sabine ABRAHMI, Huissier de Justice associée, membre de la Société Civile Professionnelle Sabine ABRAHMI - Marine BLANCHET - Lisa LALLEMAND, Huissiers de Justice Associés demeurant 56 avenue Jean Jaurès - BP 56 à CLAMART (92), par l'un d'eux soussigné,

En présence de :

- Madame Claire RUMEAU, Témoin, ainsi déclarée
- Monsieur Christophe DROUX, Serrurier, SDT, ainsi déclaré
- Monsieur Julien GHARBI, Témoin, ainsi déclaré
- Monsieur Mohand BAKOURI, Diagnostiqueur immobilier, ainsi déclaré, 81 rue du Bel air, 91480 VARENNES JARCY, FRANCE

JE ME SUIS RENDU CE JOUR

27 rue Jean Bouin

78300 POISSY

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

occupant le local, et conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, deux personnes témoins majeurs et d'un diagnostiqueur qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

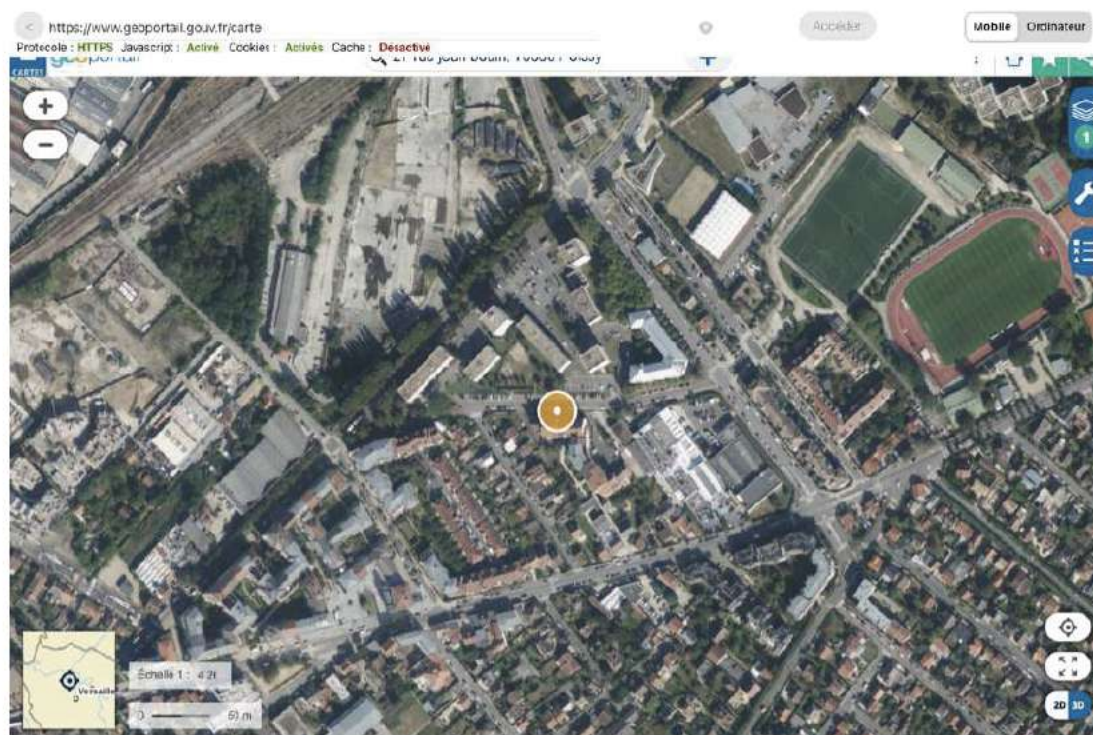
Faute de réponse à nos appels répétés, Monsieur DROUX procède à l'ouverture forcée du logement.

RÉFÉRENCE DE L'ACTE

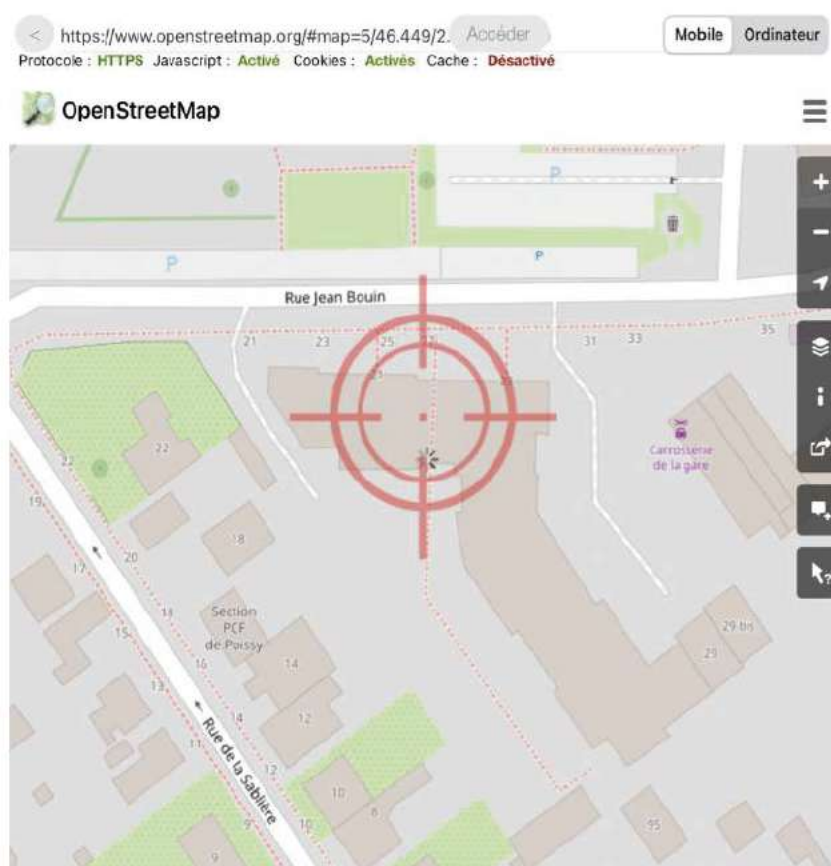
De la grosse dûment revêtue de la formule exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES en date du 9 février 2021 (RG n° 18/06351) signifié conformément aux dispositions du réglementaire (CE) n° 1393/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les Etats Membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commercial, suivant exploits en date du 16 octobre 2021, à ce jour définitif ainsi qu'il en résulte d'un certificat de non-appel délivré par le Directeur des services de greffe judiciaires de la Cour d'Appel de VERSAILLES en date du 7 février 2022;

LOCALISATION DU BIEN

Je procède à des captures de vues satellite du bien afin de le localiser sur un plan et une carte.



1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)



2.

INFORMATIONS SUR LA VILLE

Je procède à des captures d'écran du site Internet <https://fr.wikipedia.org> sur la ville du bien.

Je procède à des captures d'écran du site Internet <http://www.meilleursagents.com> sur la ville du bien.

The screenshot shows the MeilleursAgents website interface. At the top, there's a navigation bar with the site logo and a search bar. The main content area displays the address "27 rue Jean Bouin, 78300 Poissy" and provides estimated real estate prices. A central box shows a "Prix m2 moyen" of 4 449 €, with a range from 3 888 € to 4 860 €. Below this, there's a button labeled "Estimer un bien en ligne" and another labeled "Obtenir les prix de vente". The page also includes a breadcrumb trail: "Prix Immobilier > Ile-de-France > Yvelines > Poissy > Poissy > Rue Jean Bouin > N°27".

1.

The screenshot shows the Wikipedia page for Poissy. The page title is "Poissy" and it's identified as a "commune française du département des Yvelines". The main text describes the city's history, mentioning its role as a chief town under the Merovingians and its industrial development in the 20th century. A sidebar on the right provides administrative details: "Pays: France", "Région: Île-de-France", "Département: Yvelines", "Arrondissement: Saint-Germain-en-Laye", and "Intercommunalité: CU Grand Paris Seine-et-Oise". There's also a small image of the "Hôtel de ville de Poissy" and the city's coat of arms.

2.

Situation

La commune de Poissy se trouve à trente kilomètres environ à l'ouest de Paris, dans le nord-est des Yvelines, à huit kilomètres à l'ouest de Saint-Germain-en-Laye, chef-lieu d'arrondissement, et à 23 kilomètres au nord-ouest de Versailles, préfecture du département.

La ville est implantée sur la rive gauche de la Seine, dans la concavité d'un méandre du fleuve, limitée à l'est par la forêt de Saint-Germain-en-Laye et à l'ouest par la Seine.

Les communes limitrophes sont Achères au nord-est, Saint-Germain-en-Laye à l'est, Chambourcy et Aigremont au sud, Feucherolles au sud-ouest, Orgeval et Villennes-sur-Seine à l'ouest et Carrières-sous-Poissy au nord-ouest, commune dont elle est séparée par la Seine.

Le territoire communal est établi dans sa partie nord sur des terrains alluviaux à une altitude de 30 mètres environ et s'élève dans sa partie sud sur un plateau à environ 170 mètres d'altitude situé dans le prolongement de la forêt de Marly, en bordure de la plaine de Versailles. Il englobe plusieurs îles de la Seine, dont une, l'île de Migneaux, est habitée. Avec plus de 1 300 hectares, sa superficie représente une fois et demie la moyenne des communes yvelinoises.

Approximativement en forme de rectangle allongé et incliné, il s'étend sur environ huit kilomètres en longueur du nord-est au sud-ouest et 1,5 kilomètre en largeur du nord-est au sud-est.

2022-2026

Code postal 78300

Code commune 78498

Démographie

Gentilé Piscicais^{[1][2][3]} ou Piscicais

Population municipale 39 187 hab. (2019 ▲)

Densité 2 951 hab./km²

Géographie

Coordonnées 48° 55′ 46″ nord, 2° 02′ 44″ est

Altitude 27 m
Min. 17 m
Max. 171 m

Superficie 13,28 km²

Type Commune urbaine

Unité urbaine Paris (banlieue)

Aire d'attraction Paris (commune du pôle principal)

Élections

Départementales Canton de Poissy (bureau centralisateur)

Législatives 12^e circonscription des Yvelines

Localisation

Géolocalisation sur la carte : Île-de-France



3.



Vue générale de Poissy depuis les hauteurs de Chambourcy.

Représentations cartographiques de la commune



Carte OpenStreetMap

Carte topographique

Géologie

Le sous-sol de Poissy, comme dans le reste de l'Île-de-France, est constitué d'un empilement de couches sédimentaires de l'ère tertiaire, quasi horizontales, reposant sur assise de craie de l'ère secondaire, couches fortement érodées dans la partie nord du territoire qui se trouve dans un méandre de la Seine.

Les couches affleurant à Poissy sont de haut en bas^[4] :

au sud de la RD 113 :



4.



- Voir sur la carte topographique de France
- Voir sur la carte administrative de France
- Voir sur la carte topographique des Yvelines
- Voir sur la carte administrative d'Île-de-France

Liens

Site web <https://www.ville-poissy.fr/>

modifier



La Seine à Poissy.



5.

- les sables et grès de Fontainebleau du Stampien,
 - les marnes à huîtres du Stampien,
 - l'argile verte de Romainville du Stampien inférieur ou Sannoisien,
 - les marnes et gypses du Ludien,
- au nord de la RD 113 :

- le calcaire de Saint-Ouen du Bartonien inférieur (Marinésien),
- les sables de Beauchamp du Bartonien inférieur (Auversien),
- le calcaire grossier du Lutétien (environ 80 millions d'années) d'environ quinze mètres d'épaisseur. Cette couche calcaire, qui correspond à la plateforme structurale du Vexin, a été exploitée autrefois comme pierre de taille,
- les sables de Cuise de l'Yprésien supérieur,
- les sables et lignites du Sparnacien,
- la craie blanche à silex du Campanien (70 à 80 millions d'années, Crétacé) qui constitue l'assise géologique du secteur.

Sur le plateau de Beauregard, au sud de la ville, le calcaire grossier est recouvert d'alluvions anciennes correspondant à une terrasse alluviale haute, et plus au nord, au niveau du centre-ville, la couche de calcaire grossier a disparu totalement, une couche d'alluvions récentes reposant directement sur le Sparnacien.

Du fait de l'existence d'anciennes carrières, une partie du territoire de Poissy est partiellement « sous-miné »^[5]. Il comprend également cinq sites recensés dans la base de données du ministère de l'Écologie relative aux sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL)^[6]. Ces sites concernent pour trois d'entre eux des activités industrielles ayant cessé (raffinerie de cuivre, broyage de minerais, fabrication de pièces automobiles) et pour le quatrième l'usine de montage d'automobiles du groupe PSA. Divers types de pollution des sols et de la nappe phréatique ont été constatés et des mesures de dépollution ou seulement de surveillance ont été mises en œuvre.

6.

La commune de Poissy longe la rive gauche de la Seine sur environ cinq kilomètres. Elles englobe également plusieurs îles et îlots : l'île Saint-Louis, au nord, devant l'usine PSA, l'île de Migneaux au sud, la seule habitée, l'île du Grand-Motteau, soudée à la pointe amont de la précédente, l'île du Petit-Motteau à l'entrée du bras de Migneaux, l'îlot Blanc, devant l'île de Migneaux.



Le bras de Migneaux.

Par sa situation, la commune est très exposée aux risques d'inondation, particulièrement les quartiers situés entre la Seine et la voie ferrée au sud de la RD 190, le site de l'usine PSA et bien entendu les îles^[7]. Ces zones ont déjà été inondées, notamment lors de la grande crue de 1910.

Ce risque a motivé la mise en place d'un plan de prévention contre les risques d'inondation (PPRI), mis en vigueur par arrêté préfectoral du 30 juin 2007^[8]. Il concerne dans les Yvelines 57 communes riveraines de la Seine et de l'Oise. Ce plan détermine plusieurs zones, prioritaires sur les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées : une zone rouge, concernant les zones les plus exposées (rouge clair, inondations de 1 à 2 mètres, rouge sombre, inondations supérieures à 2 mètres, à Poissy cette dernière concerne l'île de Migneaux) où les nouvelles constructions sont interdites et le renouvellement urbain strictement réglementé, une zone bleue où le risque d'inondation est modéré qui permet le maintien d'activités économiques importantes (c'est le cas du site de l'usine d'automobiles PSA à Poissy), une zone verte, non bâtie et devant le rester (concerne à Poissy les îles non bâties et le parc Meissonier) et une zone marron concernant une bande d'environ 25 mètres le long des rives, qui a pour objectif de reconquérir une capacité d'écoulement en contrôlant l'urbanisation^[9].

Climat

Poissy jouit comme toute l'Île-de-France d'un climat océanique dégradé. La température moyenne annuelle est de 10,7 °C. Les mois les plus froids sont décembre et janvier avec 0 à 5 °C et les plus chauds, juillet et août avec 20 à 25 °C (moyenne journalière). La moyenne des précipitations annuelles est de 695 millimètres^[10].

Mois	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Températures maximales moyennes (°C)	6	7	11	14	18	21	24	24	21	15	9	7	14,8
Températures minimales moyennes (°C)	1	1	3	6	9	12	14	14	11	8	4	2	7,1
Températures moyennes (°C)	4	4	7	10	14	17	19	19	16	12	7	5	11,2

7.

Urbanisme

Typologie

Poissy est une commune urbaine, car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee^[Note 1],^[12],^[13],^[14]. Elle appartient à l'unité urbaine de Paris, une agglomération inter-départementale regroupant 411 communes^[15] et 10 785 092 habitants en 2017, dont elle est une commune de la banlieue^[16],^[17].

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Paris, dont elle est une commune du pôle principal^[Note 2]. Cette aire regroupe 1 929 communes^[18],^[19].

Occupation du territoire

Type d'occupation	Pourcentage	Superficie (en hectares)	
Espace urbain construit	47 %	606,08	Le dynamisme industriel de la ville a conduit le dernier quart du xix ^e siècle à une urbanisation croissante des quartiers, situés entre la Seine et la ligne de chemin de fer de la grande Ceinture, inaugurée en 1881. Les constructions qui s'élevèrent sont essentiellement des pavillons, le plus souvent en rez-de-chaussée, en brique et en meulière. Un exemple est toujours présent dans la « cité-jardin de Poissy » ^[20] , avenue Robespierre.
Espace urbain non construit	16 %	202,49	
Espace rural	37 %	482,65	

À partir de 1959, de grands travaux dans le centre de la ville sont entrepris. Certains habitants sont expulsés et relogés dans des HLM, au Clos d'Arcy et aux Buttes de la Croix verte^[21].

L'espace urbain occupe aujourd'hui près des deux tiers de la superficie totale^[22]. L'espace rural (37 %) subsiste dans la partie sud de la commune, au sud de la route nationale 13.

L'espace urbain construit représente 74 % du total, soit 606 hectares. Il comprend les zones d'habitation, soit 265 ha (32 % de l'espace urbain construit), étendues à partir du noyau ancien entre la Seine et la forêt, les divers équipements, soit 132 ha (17 %) et les zones

8.

Voies de communication et transports

La desserte routière est assurée par plusieurs routes départementales, dont trois qui se croisent au centre de la ville :

- la RD 190, orientée est-ouest, qui relie Le Pecq à Limay et franchit la Seine par le pont de Poissy et constitue l'axe historique de la ville, dévié vers le nord à la suite de la construction du nouveau pont dans les années 1950 ;
- la RD 30, orientée nord-sud ;
- la RD 308, orientée nord-est - sud-ouest, qui la relie à Maisons-Laffitte ;
- la RD 113, surnommée « route de quarante sous », qui croise la RD30 au lieu-dit la Meladrière de Poissy, passe au sud de la ville ;
- la route départementale 153 relie Poissy à l'échangeur d'Orgeval, point de jonction des autoroutes A13 et A14. Ces deux autoroutes traversent la commune dans sa partie sud.

La commune de Poissy est concernée par le projet de bouclage de l'autoroute A104 (la Francilienne) entre Méry-sur-Oise et Orgeval. Le tracé vert, retenu par le gouvernement après le débat public^[23], franchit la Seine au-dessus de l'île de Migneaux, puis emprunte le vallon de Migneaux pour rejoindre le plateau et le futur échangeur avec les autoroutes A13 et A14 et la RD 113. Plusieurs ouvrages sont prévus pour limiter les nuisances pour les riverains : couverture du viaduc sur 500 mètres, tranchée couverte sous le rue de Migneaux, semi couverture au droit de la cité de la Coudraie^[24]. Ce projet, qui devrait entrer en service à l'horizon 2015 est très contesté localement.

La commune est traversée par deux lignes de chemin de fer : la ligne Paris-Le Havre qui longe la Seine en limite ouest de la commune, et la ligne de Grande Ceinture, limitée à un trafic restreint de marchandises, qui longe la forêt de Saint-Germain-en-Laye en limite est de la commune. La desserte voyageurs est assurée par la gare de Poissy, qui est une gare terminus pour les services de la branche A5 du RER



La gare.



Travaux du T13 à Saint-Germain-en-Laye, à l'endroit où la ligne tournera pour rejoindre Poissy puis Achères.

9.

L'habitat est concentré dans la partie centrale de la commune. À partir du centre historique, il s'est étendu au cours du xx^e siècle jusqu'à la forêt, qui correspond à la limite intercommunale, au nord et à l'est (à l'exclusion des zones d'activités au nord), et jusqu'au tracé de la RD 113 au sud, à l'exception de quelques espaces verts, dont le parc Meissonier le long de la RD 153. Dans la partie sud, au-delà de la RD 113, l'habitat se limite aux hameaux de Bethemont et de la Bidonnière, et aux dernières fermes isolées du Poullet et de Poncey.

Habitat et logement

En 2019, le nombre total de logements dans la commune était de 18 126, alors qu'il était de 17 275 en 2014 et de 17 086 en 2009^[1].

Parmi ces logements, 92,4 % étaient des résidences principales, 1,9 % des résidences secondaires et 5,6 % des logements vacants. Ces logements étaient pour 17,4 % d'entre eux des maisons individuelles et pour 81,1 % des appartements^[2].

Le parc de logements sociaux, au sens du recensement, s'est réduit de 5 798 logements en 2008 (35,8 % du parc de résidences principales) à 5 021 (33,5 %) en 2019^[3]. La ville est donc nettement au-dessus du seuil de 25 % de logements sociaux imposé par la loi n^o 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Un grand nombre de logements sociaux ont été construits dans les années 1950 quand est réalisé un vaste plan d'urbanisme pour rénover le centre-ville de Poissy.

Le tableau ci-dessous présente la typologie des logements à Poissy en 2019 en comparaison avec celle des Yvelines et de la France entière. Une caractéristique marquante du parc de logements est ainsi une proportion de résidences secondaires et logements occasionnels (1,9 %) inférieure à celle du département (2,6 %) mais supérieure à celle de la France entière (9,7 %). Concernant le statut d'occupation de ces logements, 42,2 % des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement (41,4 % en 2014), contre 58,6 % pour les Yvelines et 57,5 pour la France entière^[3].

Le logement à Poissy en 2019.

Typologie	Poissy ^[1]	Yvelines ^[14]	France entière ^[15]
Résidences principales (en %)	92,4	91	82,1
Résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	1,9	2,6	9,7

10.

Jusqu'en 2004, la gare de Poissy-Quai-Talbot, halte voyageurs en amont de la gare principale, réservée aux employés de l'usine d'automobiles, desservait directement l'usine PSA.

Par ailleurs, sur la ligne de Grande Ceinture, la gare de Poissy-Grande-Ceinture, qui date de 1882, est désaffectée depuis 1939. Le projet de la Ligne 13 Express du tramway d'Île-de-France, prévu pour 2025 à Poissy, devrait permettre à ses usagers de se déplacer dans un axe nord-sud, entre Achères et Saint-Cyr-l'École. Il prévoit initialement la réouverture de cette gare ; cependant, une autre variante est envisagée, passant par la gare de Poissy.

Pour le trafic de marchandises, un important **embranchement** dessert l'usine d'automobiles, qui expédie notamment des **trains complets** d'automobiles.

La commune est desservie par les lignes d'autobus :

- les lignes 1, 2, Express 4, 6P, 7, Express 9, 10, 11, 14, 20, 24, 25, 50, 51, 52, 54, 55, 98 et 311 de la société de transport Réseau de bus de Poissy - Les Mureaux ;
- les lignes 3, 22, 26, 73 et 88A/B/C du réseau de bus du Mantois ;
- les lignes 8 et Express 16 de la société de transport Transdev (Établissement de Montesson Les Rabaux) ;
- les lignes 5 et A2 de la société de transport Transdev (Établissement de Conflans) ;
- les lignes 14 et 21 de la société de transport Transdev (Établissement d'Ecqueville) ;
- la ligne N161 du réseau Noctilien.

La Seine, voie fluviale importante, est peu utilisée à Poissy. Un embarcadère reçoit périodiquement des escales de bateaux de croisières. En revanche l'usine d'automobiles PSA, bien que disposant d'une longue façade sur le fleuve, n'utilise pas pour ses transports le mode fluvial, peu adapté aux pratiques du « juste à temps ».



^ Toponymie

11.

Le nom de la localité est attesté sous les formes *in Pinciacense* en 816, *Pinciacum* en 844, *Pintiac* vers 1045, *Pensiacum* en 1055, *Pissiacum* en 1078 et enfin Poissy en 1270^[26].

Du nom de personne roman *Pincius* et du suffixe *-acum*^[26].

L'une des deux formes du nom des habitants de Poissy, *Pisciacaïs* est basée sur une graphie médiévale fantaisiste.

^ Histoire

Les origines

Les origines de Poissy sont mal connues. On a retrouvé peu de vestiges de l'époque préhistorique dans le territoire de la commune. Le site était certainement habité au néolithique, car on a retrouvé des traces (pilotis en chêne) d'une ancienne cité lacustre lors de la construction de l'écluse de Carrières-sous-Poissy. Une épée datant de l'âge du bronze et conservée au British Museum a également été retrouvée lors d'un dragage de la Seine^[26].

À l'époque gauloise, Poissy était probablement un modeste village d'agriculteurs et de pêcheurs à la limite nord-est du territoire des Carnutes dont le chef-lieu était Chartres (*Autricum*). Des tombes gallo-romaines ont été mises au jour en 1926 sous la rue de l'Église à l'occasion de travaux.

Sur le réseau de voies romaines, Poissy était l'un des points de franchissement de la Seine.

En 2017, lors de fouilles sur un terrain situé derrière la mairie (périmètre du Prieuré royal et de l'ancien marché aux bestiaux de 1857), des vestiges datant de l'Antiquité ou encore du Moyen Âge sont découverts^[27].

Moyen Âge

Sous les Mérovingiens, Poissy, appelé *Pinciacum*, est le chef-lieu du *Pagus pinciacensis* ou *Pinceraïs*, dont le territoire s'étendait entre la Seine au nord et la limite de la forêt d'Yveline au sud, englobant notamment la vallée de la Mauldre. La ville était le siège d'un

12.

À cette même date, le marché aux bestiaux devient très important. Placé sur la route de Paris à Rouen, son activité majeure est le marché destiné à l'alimentation de Paris en viande. Le droit de commerce a été accordé en 1245 par Louis IX. Les noms de certaines rues témoignent encore de l'activité : rue de la Triperie, rue des Moutons, rue du Boeuf couronné, ruelle aux Vaches. Cette concentration d'animaux se traduisait aussi par de grands espaces non construits destinés à parquer les animaux pour la vente.



Sacre de saint Louis, statues de saint Louis et Marguerite de Provence, dessin (Gallica).

Le 11 août 1297, intervient la canonisation de **saint Louis** par le pape **Boniface VIII**. Le roi **Philippe le Bel**, décide de fonder l'**abbaye des dominicaines de Poissy**, fondée en l'honneur de saint Louis qui était son grand-père. En 1303 commence la construction du prieuré sur l'emplacement du château neuf qui est rasé.

Pendant la **guerre de Cent Ans**, en août 1346, le roi d'Angleterre, **Édouard III** pille et brûle la ville après avoir débarqué en Normandie et dévasté la vallée de la Seine. Après avoir réparé le pont, il franchit la **Seine**^[34] et dévaste le **Vexin**, le **Beauvaisis**, traverse la **Somme** au **gué de Blanquetaque**, et bat **Philippe VI de Valois** à **Crécy** avant de prendre **Calais**.

En 1369, le roi **Charles V** fait détruire ce qui reste du château de Poissy, incendié le 16 août 1346 par le prince noir fils du roi d'Angleterre^[35].

En septembre 1429, les troupes de **Jeanne d'Arc** prennent la tour de Béthemont aux « Godons » (Anglais). Poissy est à nouveau occupée en 1441 par le baron anglais **John Talbot** qui pille l'abbaye et la ville.

La Maison de Poissy

Si le roi capétien est bien le seigneur principal de Poissy, une grande famille^[36] (ou plusieurs, avec les alliances) a porté le nom de « Poissy », y occupant des fonctions, des biens ou des fiefs secondaires. Ces « Poissy », souvent prénommés Robert, ont une généalogie très embrouillée. Il semble qu'ils commencent au XI^e siècle avec la famille des **prévôts de Poissy** (des Robert, mais aussi des Roger, Gautier, Geoffroy, Nivard...), et qu'ils sont aussi seigneurs de **Maisons** et **Septeuil**.

- Aux alentours de 1100, une branche se forme en lignée féminine par le mariage de Sanceline (Sesseline, Cécile) de Poissy avec Gasce II de Chaumont (de la Maison de Chaumont-Quiltry, fils de Robert l'Eloquent ; certains l'assimilent à Gasce/Gaston/Galon de Chaumont,

13.

Poissy fut une résidence royale dès le V^e siècle. En 862, 864 et 868, le Carolingien **Charles II le Chauve** y réunit une assemblée de dignitaires. De 996 à 1031, **Robert II le Pieux** l'érigea en demeure royale et fit construire l'église **Notre-Dame**. Sa seconde épouse, **Berthe de Bourgogne**, éleva un monastère de femmes de l'ordre de **Saint-Augustin** qui furent chassées par la construction du prieuré royal à partir de 1303.^[29]

Sous les **Capétiens**, il a existé deux châteaux à Poissy. Le premier, le Château vieux, voisin de la collégiale, remontait à un ancien rendez-vous de chasse des Mérovingiens. Le second, le Château neuf, fut vraisemblablement construit par **Constance d'Arles**, troisième épouse du roi **Robert II le Pieux**. Il se trouvait à l'emplacement de l'enclos de l'abbaye et contigu au château vieux, une tradition historiographique le situant à l'emplacement choisi par la suite pour édifier le grand autel de l'abbatiale^[30]. En 1120-1140, une maladrerie est construite. En 1188, **Philippe-Auguste** donne des institutions communales à la ville, en échange de la prise en charge par les bourgeois des travaux de fortifications de la ville et d'un service d'ost^[31].



L'ancien pont.

En 1200, **Philippe-Auguste** donna son château en apanage à son fils **Louis VIII** à l'occasion de son mariage avec **Blanche de Castille**. Il accorda en 1221 à la cité, en même temps qu'à **Triel** et **Saint-Léger-en-Laye**, une charte de commune, lui confirmant la possibilité de s'administrer librement. Poissy, qui fait partie avec **Meulan** et **Mantes-la-Jolie**, des plus anciennes communes des Yvelines, disposait d'une assemblée municipale de douze pairs avec à sa tête un maire, tandis qu'un prévôt représentait la justice royale^[32]. Sous son règne, la ville est ceinte de remparts qui ont subsisté jusqu'au XIX^e siècle et dont des vestiges sont encore visibles boulevard Lous-Lemelle^[33]. C'est vers 1200 également que la commune de Poissy fit construire le pont de pierre qui subsistera jusqu'en 1944, en remplacement d'un pont de bois attesté en 1161. Les fortifications, édifiées à cette époque, s'étendaient sur une superficie d'environ 800 mètres de long sur 500 mètres de large. L'enceinte s'ouvrait sur sept portes : la porte aux dames, la porte du Pont, la porte du Bourget, la porte de Conflans, la porte du Trou, la porte de Paris et la porte de Tournelle.

saint Louis naquit en 1214, vraisemblablement au château de Poissy. Il fut baptisé avec certitude en l'église paroissiale **Notre-Dame** ; par la suite, il signa ses lettres privées « Louis de Poissy » ou « Louis, seigneur de Poissy » en souvenir de son baptême.



En 1245 naît à Poissy **Philippe III le Hardi**, fils de **Louis IX** et de **Marguerite de Provence** qui régna de

14.

coignatique prend aussi le nom de « Poissy ». Leur fils Gasce III ayant épousé Jacqueline dame de Fresne(s) (de la Maison de Neauphle), ils héritent des seigneuries de Fresne, Orgeval, Chapet, Bazemont...

- Dans cette branche féminine des Poissy apparaît au XIII^e siècle Mahaut (Mathilde) dite « de Fresne », qui épouse Pierre du Puiset, seigneur de Villepreux, dit aussi « Pierre de La Ferté ou de Richebourg ou de Méssalent »^[36] ; et au XIV^e siècle sa petite-nièce, autre Mahaut, dame de Fresne, qui épouse Jehan Hutin Le Baveux de Garancières^[29] ; de plus, après la mort de cette deuxième Mahaut ! Villepreux et Fresne passent à la descendance de Jean Le Baveux, avec des alliances Vendôme-vidames de Chartres-Châteauneuf/ramage de la Roche et d'Orléans. En sus de ceux qu'on vient de signaler, les Poissy ont possédé de nombreux autres fiefs en région parisienne : Ménevillie, Davron, Achères, la forêt de St-Germain, Les Alluets, Béthemont, Chambourcy, Aigremont et Poncy, Crespières (les Flambertins), Orgeval (Gasce de Poissy y fonde en 1180 l'abbaye d'Abbécourt)...

Aux XII^e et XIII^e siècles, plusieurs Robert de Poissy (aussi issus des Chaumont, avec une jonction Vexin français/Vexin normand ?, ou bien d'une branche agnatique (masculine) des Poissy ? ; numérotés de père en fils Robert II, III, IV et V) se taillent un beau domaine en Normandie, notamment dans le Vexin normand (Eure) et en Seine maritime, par leurs mariages successifs avec Isabeau ou Mahaut Talbot (x Robert II), Isabelle du Neubourg (issue des Beaumont-le-Roger-Neubourg-Warwick) (x Robert III), Luce Le Chambellan du Plessis (x Robert IV), Mathilde Talbot (x Robert V). Guillaume fils de Robert V a pour fille Mathilde (Mahaut) de Poissy, qui apporte nombre de ces fiefs (notamment Noyon-sur-Andelle, Radeport et Pont-Saint-Pierre en partie, la moitié d'Acquigny : on trouvera le détail à l'article 'Acquigny') à son époux Hervé IV seigneur de Léon (Bretagne) et seigneur en partie de Châteauneuf/ramage de Léon : ils sont parmi les ancêtres du roi Henri IV par la séquence Léon < Rohan < Valois-Angoulême < Albret < Bourbon.

Les Poissy normands ont eu de nombreux biens en Vexin normand (fiefs du Plessis : Radeport, Fleury-sur-Andelle, Noyon-sur-Andelle, Bourg-Beaudouin ; fiefs Neubourg : Acquigny, Romilly-sur-Andelle-Longboël, Pont-Saint-Pierre ; Pîtres, Cléry dit aussi Cléray aux Andelys) et en Normandie proprement dite (fiefs Talbot : Gouy, Les Authieux, Buchy, Vieux-Manoir, Bois-Hérault, La Malvécine au Héron à moins que ce ne soit en val de Chevreuse ?, Solteville, Varengeville, Offranville)... On trouve des Poissy jusqu'au XVII^e siècle (les marquis de Cléry)^[36].

Temps modernes

15.

C'est dans cette ville qu'eut lieu, du 9 au 26 octobre 1561, le colloque de Poissy. L'assemblée, organisée par Catherine de Médicis, entre catholiques et protestants, s'est tenue dans la salle du réfectoire restaurée après les destructions de Talbot. L'échec de cette tentative de réconciliation sonna le déclenchement des guerres de religion. À cette époque, la ville est gérée par deux églises : la collégiale Notre-Dame, et l'église prieurale Saint-Louis.



Jean-Louis-Ernest Meissonier, *Dimanche à Poissy*.

En 1557, la bataille de Poissy a lieu entre les calvinistes (commandés par le prince de Condé) et les catholiques.

Article connexe : guerres de Religion (France).

En 1620, l'ordre des Capucins s'établit dans la ville. En 1647, l'ordre des Ursulines établit un couvent.

Révolution française et Empire

En 1790, Poissy devient le chef-lieu d'un canton du nouveau département de Seine-et-Oise. Avec la constitution civile du clergé, le chapitre des chanoines de la collégiale est supprimé. Les biens du prieuré sont vendus.

En 1792, le couvent des ursulines fut mis en vente comme bien national, mais fut finalement repris par l'État qui y installa en 1814 un dépôt de mendicité départemental converti en 1821 en maison centrale de correction, qui existe encore actuellement.

En 1802, la municipalité, ne pouvant faire face aux dépenses d'entretien de deux grandes églises, prit la décision de sacrifier la prieurale Saint-Louis, qui était alors en très mauvais état et de conserver la collégiale Notre-Dame, qui avait aussi besoin de restauration mais avait aussi une plus grande valeur historique, étant le lieu de baptême de saint Louis.



Époque contemporaine

Au début du XIX^e siècle un coché d'eau, la Gaiote, relie Rolleboise à Poissy. Elle transporte

16.

opposa avec force et quelques succès.

Articles connexes : Guerre franco-allemande de 1870 et Occupation de la France par l'Allemagne de 1870 à 1873.

En 1881, le ligne de la Grande Ceinture est ouverte.

En 1896, est inauguré le **tramway** à traction mécanique reliant Poissy à Saint-Germain-en-Laye. En raison du risque d'incendie que représentaient ces circulations dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, on adopte le système de locomotives à vapeur sans foyer. En 1911, elles sont remplacées par des motrices pétroléo-électriques, le service des Eaux-et-Forêts ayant également interdit l'installation de caténaires dans la forêt.

xx^e siècle

Au début du **xx^e siècle** est lancé, à l'initiative d'un certain Chouquet qui y exploitait un établissement de bains et de location de bateaux, le **lotissement de l'île de Mignaux**. Il comprenait 178 parcelles de 700 à 900 m² disposées de part et d'autre d'une rue centrale, l'avenue de l'île de Mignaux.

En 1902, la société anonyme des **automobiles Grégoire** commence à produire des automobiles dans son usine située 55 boulevard Devaux^[44], employant bientôt 1 500 personnes et se hissant au 15^e rang des constructeurs français. La fabrication est suspendue pendant la **Première Guerre mondiale**, l'usine étant alors dédiée à des fabrications de guerre, puis reprend en 1919, l'usine étant même agrandie, mais la marque se trouve dépassée par les fabrications en grande série de ses concurrents et disparaît en 1924^[45].

En janvier 1910, Poissy, comme toutes les communes riveraines du fleuve, est touchée par la **crue de la Seine de 1910** qui culmine du 28 au 31 janvier. La décrue commence le 5 février. La circulation des trains est coupée entre Poissy et Verneuil-Vernouillet pendant plusieurs semaines. 70 maisons sont inondées dont 20 dans l'île de Mignaux^[46].

Pendant la **Première Guerre mondiale**, Poissy se trouva dans le périmètre du camp retranché de Paris et divers ouvrages fortifiés sont implantés dans la commune. Poissy accueille aussi deux hôpitaux temporaires pour les soldats blessés au front. La ville perd 294 soldats soit environ 3,4 % de sa population (estimée à 8 709 habitants en 1911)^[47]. Le **monument aux morts**, érigé en 1922 dans le cimetière de la Tourneille, est orné d'une statue de « poilu », œuvre du sculpteur pisciacais Félix Févolat.

17.

Un arrêté préfectoral du 13 mai 1809 fixe les horaires de la façon suivante : « **Départ de Rolleboise** à 8 heures du soir arrivée à Poissy le lendemain à 5 heures du matin ». Pour l'aller neuf heures étaient nécessaires pour accomplir le trajet mais cinq heures suffisaient pour le retour. Cette différence était due au courant qu'il fallait remonter, à l'obscurité de la nuit et au mauvais entretien du **chemin de halage**^[48].

En 1822, le conseil municipal fait de grands aménagements pour le marché aux bestiaux. Il dote à celui-ci un pavillon d'octroi où sont perçues les taxes des animaux vendus, une halle aux veaux, un bâtiment pour la caisse, deux parcs (pour les moutons et les boeufs), et un abattoir.

En 1832, une épidémie de **choléra**, se propageant depuis l'Angleterre atteint la région parisienne et fait au moins soixante-dix morts à Poissy^[49].

Les 12 et 13 décembre 1840, la flottille transportant la dépouille mortelle de **Napoléon I^{er}** fait escale à Poissy. Une cérémonie avec procession est organisée le dimanche 13 décembre.

À partir de 1835 commencent les travaux de restauration de la collégiale Notre-Dame, menés dans un premier temps par l'architecte Auguste Goy, puis à partir de 1844 par **Viollet-le-Duc** et enfin par **Jean Camille Formigé**. Les travaux durent jusqu'en 1896. De nombreuses modifications sont apportées par Viollet-le-Duc qui, s'il respecte l'aspect général de l'église, lui donne, selon Narcisse Noël un « aspect médiéval ».

En 1841, le ligne de chemin de fer Paris-Rouen est mis en service et la **gare de Poissy** est créée, facilitant les déplacements des habitants et le transport des marchandises.

En 1858, la caisse de Poissy est supprimée^[49]. Il s'agissait d'un organisme financier créé pour garantir aux marchands de bestiaux le paiement des bestiaux par les bouchers parisiens^[43].

En 1867, le marché aux bestiaux de Poissy, qui soutenait depuis plusieurs siècles l'activité économique de la ville, est supprimé et transféré au nouveau marché de la **Villette** inauguré à Paris le 1^{er} octobre 1867.

Pendant la **guerre franco-allemande de 1870**, la ville est occupée pendant plusieurs mois en 1870 et 1871. Le minage du pont n'a guère

Plan de l'ancien monastère de Poissy détruit en 1802



La collégiale Notre-Dame au xx^e siècle, par Théodore Henri Mansson

18.

constituée en 1922, la seule dans l'histoire monétaire française, a frappé environ 650 millions de pièces de monnaie ou de jetons en métaux communs, principalement pour l'État français, mais aussi pour ses colonies (Maroc, Indochine, Sénégal, Moyen-Congo), la principauté de Monaco et diverses nations étrangères (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Uruguay)^[49].

De 1935 à 1981, une autre entreprise de métallurgie a existé à Poissy, la FNLR (Fabrique nationale de lames de rasoirs)^[50].

De 1928 à 1931, l'architecte Charles-Édouard Jeanneret dit Le Corbusier réalise pour un homme d'affaires la villa « Les Heures claires », connue sous le nom de villa Savoye. Celle-ci, endommagée durant la Seconde Guerre mondiale, est finalement reprise en 1958 par la commune qui souhaite la détruire. C'est une campagne et l'intervention d'André Malraux alors ministre de la culture qui permettent de la sauver. Classée monument historique en 1965, restaurée en 1992, elle est aujourd'hui propriété du ministère de la Culture.

En 1935, le nouveau maire socialiste, René Tainon, décide de construire un nouvel hôtel de ville sur une partie de l'ancien marché aux bestiaux. Le nouveau bâtiment en béton armé qui intègre, outre les services de la municipalité, une salle de théâtre, la bourse du travail, le siège des syndicats, le commissariat de police, le tribunal de paix et la perception, est inauguré le 12 décembre 1937. À cette occasion, l'opéra Faust de Gounod est joué dans la salle Molière par le théâtre national de l'Opéra. La réception définitive n'a lieu qu'en janvier 1938^[51].

En décembre 1937, Ford-SAF rend public son projet de construction d'une nouvelle usine à Poissy. Celle-ci commence à fonctionner de façon industrielle début 1940. Elle fabrique alors des camions pour l'armée.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville est à nouveau occupée de 1940 à 1944. Début juin 1940, le pont de Poissy voit passer de longues files de réfugiés fuyant vers le sud, le 3 juin la ville est bombardée par l'aviation allemande, puis le 13 juin, le Génie français mine le pont pour retarder l'avancée de l'armée allemande. L'usine Ford est placée sous la direction de Rolf Schmidt, directeur de l'usine Ford de Cologne et à partir de février 1943 fabrique le modèle de camion allemand^[52].



La ville vue de l'église avant la rénovation urbaine.

Le 8 mars 1942, un premier bombardement de la RAF vise l'usine d'automobiles Ford. De nouveaux raids visent l'usine les 2 et 30 avril de la même année. Le 1^{er} mai 1943, une bombe atteint la maison centrale faisant 24 morts et 22 blessés. Le 26 mai 1944 un violent bombardement, impliquant 69 bombardiers type *Marauders*, détruit le pont et provoque des dégâts en divers points de la ville, touchant notamment l'usine à gaz, et

19.

La ville est libérée par l'armée américaine le 26 août 1944. Les combats des jours précédents font de nombreuses victimes, en particulier onze morts lors d'un bombardement le 18 août. Maurice Dolfuss, dirigeant de Ford-SAF est arrêté pour collaboration et transféré à Drancy. Il est cependant très vite libéré et l'usine participe à l'effort de guerre pour les Alliés.

Le 19 juillet 1952 a lieu l'inauguration du nouveau pont de Poissy. Long de 185 mètres, ce pont en acier s'appuyant sur deux piles en béton, est construit à 300 mètres en amont de l'ancien pont détruit en 1944^[53]. Il remplace un pont provisoire en bois mis en service fin 1945.

Le 4 juillet 1954, la société Simca rachète l'usine Ford et entreprend d'importants investissements pour moderniser l'usine, doubler sa surface portée à 180 000 m² et construire le « Grand Poissy ». Le site est dominé par un nouveau château d'eau en acier de soixante-quinze mètres de haut^[54]. Parallèlement, pour loger une partie du personnel, Simca prend en charge la construction sur le plateau de Beauegard de 2 000 logements de type HLM livrés à partir de 1957.

En 1963, la société américaine Chrysler prend le contrôle de Simca. Après la crise des années 1970, Chrysler passe le relais à PSA en 1978. L'usine est rebaptisée Talbot, mais la nouvelle marque se révèle finalement un échec commercial. Une grave crise intervient, marquée par des grèves longues avec occupation de l'usine en 1982 et 1983.

Le nom de cette commune sera utilisé pour nommer une motorisation emblématique de la marque Simca-Talbot, le « moteur Poissy ».

Dans les années 1960 et 1970, la municipalité engage la rénovation du centre-ville. Elle confie la maîtrise d'œuvre à la Société d'équipement et d'aménagement de la Seine-et-Oise (SEMEASO). De nombreuses constructions anciennes et insalubres sont rasées, le tracé des rues est rectifié et de nouveaux immeubles aux lignes modernes sont édifiés, bouleversant la physionomie de la ville.

En 2000, PSA installe à Poissy un pôle tertiaire sur 55 000 m² dans lequel sont installés divers services du groupe, tels la direction de l'informatique ou celle des ressources humaines, provoquant l'arrivée d'une nouvelle population de cadres et d'employés.

Le lundi 18 décembre 2016 est signé une convention entre la ville de Poissy et la fondation Le Corbusier pour l'ouverture d'un musée Le Corbusier^[55].

^ Politique et administration

20.

La commune de Poissy fait partie de l'aire urbaine de Paris.

Rattachements administratifs et électoraux

Rattachements administratifs

Antérieurement à la loi du 10 juillet 1964^[56], la commune faisait partie du département de Seine-et-Oise. La réorganisation de la région parisienne en 1964 fit que la commune appartient désormais au département des Yvelines et à son arrondissement de Saint-Germain-en-Laye après un transfert administratif effectif au 1^{er} janvier 1968.

Elle était de 1793 à 1967 le chef-lieu du canton de Poissy de Seine-et-Oise. Lors de la mise en place des Yvelines, la ville devient le chef-lieu de deux cantons :

- le canton de Poissy-Nord (42 443 habitants), formé d'une partie de Poissy (quartiers nord) et des communes de Carrières-sous-Poissy, Médan et Villennes-sur-Seine ;
- le canton de Poissy-Sud (23 086 habitants), formé d'une partie de Poissy (quartiers sud) et des communes de Crespières, Davron, Orceval, Les Alluets-le-Roi et Morainvilliers.

Dans le cadre du redécoupage cantonal de 2014 en France, le canton, considéré comme une circonscription administrative territoriale, a disparu, et il n'est plus qu'une circonscription électorale.

Rattachements électoraux

Pour les élections départementales, la commune est depuis 2014 le bureau centralisateur du canton de Poissy.

Articles détaillés : Liste des cantons des Yvelines, Conseil départemental des Yvelines et Liste des conseillers départementaux des Yvelines.

Pour l'élection des députés, elle fait partie de la douzième circonscription des Yvelines.

Articles détaillés : Liste des circonscriptions législatives des Yvelines et Liste des députés des Yvelines.

21.



L'ancienne mairie (avant 1937).

Intercommunautaire

Poissy était membre de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé fin 2005.

Dans le cadre des dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM), qui prescrit la constitution d'intercommunalités de taille importante dans la zone dense de l'Île-de-France, cette intercommunalité fusionne avec ses voisins pour former, le 1^{er} janvier 2016, la communauté urbaine dénommée Grand Paris Seine et Oise (GPS&O).

Tendances politiques et résultats

Auparavant, Poissy a été dirigée par le parti gaulliste de 1951 à 1977, puis par le PCF jusqu'aux élections municipales de 1983, où Joseph Trehel laisse la mairie à Jacques Masdeu-Arus (UMP). Celui-ci y a constamment été réélu jusqu'aux élections municipales de 2008.

À l'élection présidentielle de 2002, le premier tour a vu arriver en tête Jacques Chirac avec 22,53 %, suivi de Lionel Jospin avec 16,98 %, Jean-Marie Le Pen avec 16,53 %, puis François Bayrou avec 7,27 %, Jean-Pierre Chevènement avec 6,07 %, Noël Mamère avec 5,67 %, Arlette Leguiller avec 4,52 %, Alain Madelin avec 4,35 %, aucun autre candidat ne dépassant le seuil des 4 %. Au second tour, les électeurs ont voté à 84,36 % pour Jacques Chirac contre 15,64 % pour Jean-Marie Le Pen avec un taux d'abstention de 19,36 %, résultat légèrement plus contrasté qu'au niveau national (respectivement 82,21 % et 17,79 % ; abstention 20,29 %)^[57].

Au référendum sur le traité constitutionnel pour l'Europe du 29 mai 2005, les Poissiacais ont approuvé la Constitution européenne, avec une majorité de 55,08 % de oui contre 45,92 % de non et un taux d'abstention de 32,13 % (France entière : non à 54,67 % ; oui à 45,33 %). Ces chiffres se situant entre la tendance départementale des Yvelines (oui à 59,53 % ; non à 40,47 %) et celle de la région Île-de-France (oui 53,99 % ; non 46,01 %)^[59].

À l'élection présidentielle de 2007, le premier tour a vu Nicolas Sarkozy arriver en tête avec 34,15 %, suivi par Ségolène Royal avec 27,61 %, François Bayrou avec 20,61 %, Jean-Marie Le Pen avec 7,38 % et Olivier Besancenot avec 3,02 %, aucun autre candidat ne dépassant le seuil des 2 %. Le second tour a vu Nicolas Sarkozy arriver en tête avec une majorité de 53,33 % contre 46,07 % pour Ségolène Royal (proche du résultat national, respectivement 53,06 et 46,94 %)^[60].

22.

Le conseil municipal est élu le 17 février 2014 par 7 913 voix exprimées, avec 6 522 voix (82,31 %) de conseillers municipaux élus, devançant de 250 voix celle du maire sortant Jacques Masdeu-Arus, qui a recueilli 6 522 voix (49,06 %, 9 conseillers municipaux élus). Lors de ce scrutin, 41,53 % des électeurs se sont abstenus^[61].

Lors du premier tour des élections municipales de 2014 dans les Yvelines, la liste UMP-UDI menée par Karl Olive obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 7 913 voix (62,42 %, 32 conseillers municipaux dont 15 communautaires), devançant très largement les listes menées respectivement par^{[61],[62]} :

- Frédéric Bernard, maire sortant (PS-PCF, 3 149 voix, 24,84 %, 5 conseillers municipaux élus dont 2 communautaires) ;
- Jean-Paul Hedrich (DVG, 1 262 voix, 9,87 %, 2 conseillers municipaux) ;
- Jean-Claude Bacquet (EXG, 361 voix, 2,84 %, pas d'élus).

Lors de ce scrutin, 41,20 % des électeurs se sont abstenus.

Article connexe : Élections municipales de 2014 dans les Yvelines.

Lors du premier tour des municipales de 2020^[63], la liste menée par le maire sortant Karl Olive (DVD soutenu par Agir, Les Républicains, le MoDem, l'UDI ainsi que d'Ensemble pour les Yvelines, le groupe majoritaire du conseil départemental), obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 774 voix (75,60 %, 36 conseillers municipaux élus dont 10 communautaires), devançant très largement les listes menées respectivement par^[64] :

- Nathalie Martin (SE, qui a fait alliance avec des membres du PCF, de l'UDI ou de Génération.s, 1 535 voix, 17,13 %, 3 conseillers municipaux élus dont 1 communautaire) ;
- Fanny Bernard (358 voix, 3,99 %, pas d'élus) ;

lors d'un scrutin marqué par la pandémie de Covid-19 en France où 58,20 % des électeurs se sont abstenus.

Article connexe : Élections municipales de 2020 dans les Yvelines.

À la suite de l'élection de Karl Olive comme député des Yvelines, Sandrine Berno Dos Santos, première adjointe de la ville, est élue maire de Poissy le 3 juillet 2022.

Administration municipale

23.

Le conseil municipal comprend trente-neuf membres, dont le maire et ses maires-adjoints, proportionnellement au nombre d'habitants^[65].

Liste des maires

Liste des maires successifs

Période	Identité	Étiquette	Qualité
Début de la liste des maires jusqu'à la Libération de la France)			
Période	Identité	Étiquette	Qualité
1789-1789	François Trumeau de la Forest		
1789-1790	Joseph-Jacques Vesque		
1790-1791	De Fourcroÿ		(député de la Seine, 1792-1795)
1791-1793	Jean-François Serincourt		
1793-1794	Joseph-Jacques Vesque		notaire
1794-1794	F. Armand Marcel		
1794-1794	Louis-Denis		

24.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Poissy

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

1795	1805	Jean-Louis Briffard		
1805	1809	Joseph-Jacques Vesque		notaire
1809	1813	Antoine-Gabriel Devercy		notaire
1813	1813	Chabossen		
1813	1814	Jacob Courant		
1814	1814	Chabossen		
1814	1824	Antoine Faron		
1824	1825	Marie Bonaventure de Belloy		
1825	1825	Louis-Antoine de Maradas		(intérim)
1825	1830	Louis Charles Dubruel		
1830	1830	Jean-Baptiste Charles-Fleury		
1830	1833	François Villers		
1833	1842	Marie Pierre-Cornier		Né en 1765, il est marchand boucher originaire de Paris, il épouse en 1820 une fille de Baisey. Il meurt en 1822 (184)

25.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Poissy

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

1842	1842	Antoine Louis Danvers		
1842	1843	Macre		
1843	1848	Pierre François Basset		
1848	1867	Laurent Édouard Courant		
1867	1878	Baron Jean Léonce Frédéric Hély d'Oisiel	Conservateur (orléaniste)	maître des requêtes à la Cour des comptes, maîtres des requêtes au Conseil d'État, membre du conseil général du département de Seine-et-Oise
1878	1878	Malet		
1878	1879	Ernest Meissonnier	Conservateur (bonapartiste)	artiste-peintre
1879	1880	Garnier		
1880	1881	Malet		(maire délégué)
1881	1884	Pineau		
1884	1892	Charles Philippe Maréchal		
1892	1896	Jean Léonce Frédéric Hély d'Oisiel	Conservateur (orléaniste)	

26.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Poissy

Protocole : HTTPS Javascript : Actif Cookies : Actifs Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

		Philippe Maréchal		
1906	1910	Emmanuel Debray		
1910	1911	E. J. Caron		
1911	1912	Joseph Musset		
1912	1917	Paul Poret		(1855-1931)
1917	1919	E. Lejaille		
1919	1927	Hector Dolain		dernier employé de l'usine Automobiles Grégoire
1927	1932	Henri Sandrier	Centre-Droite	(1879-1942)
1932	1933	Faui Maréchal		Fils de Charles Philippe Maréchal né en 1862, architecte des monuments historiques, conseiller d'arrondissement, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite Agricole, démissionne de sa fonction et meurt d'une maladie en 1933 ^[67] , ^[56]
1933	1935	Victor Girard	Centre-Droite	
1935	1941	René Tainon	SFIO	exclu du PCF en 1929
1941	1944	Alexandre Dubru		
1944	1947	François Menez		
1947	1950	René Ermery	PCF	
1950	1951	Albert Lancel	PCF	
1951	1968	Léon Touhadjian	RPF puis	Pharmacien-radiographe

27.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Poissy

Protocole : HTTPS Javascript : Actif Cookies : Actifs Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

				Conseiller général du canton de Poissy-Nord (1967 → 1985)
1968	1977	Pierre Pinel ^[Note 3]	UDR puis RPR	
mars 1977	octobre 1981 ^[68]	Jean Tricart	PCF	Ancien résistant, officier F.F.I. Député de la Haute-Vienne (1948 → 1958) Démissionnaire
1981	mars 1983 ^[69]	Joseph Tréhel	PCF	Ouvrier métallurgiste Ancien secrétaire général du syndicat CGT de Simca-Chrysler Poissy ^[70] , ^[Note 4]
mars 1983	mars 2008	Jacques Masdeu-Arus ^[71]	RPR puis UMP	Ingénieur-conseil Député de la 12 ^e circonscription des Yvelines (1988 → 2009) Déchu le 6 août 2009 par le Conseil constitutionnel Conseiller général du canton de Poissy-Nord (1982 → 1988)
mars 2003	mars 2014	Frédéric Bernard ^[72]	PS	Cadre supérieur
mars 2014	juillet 2022 ^[73]	Karl Olive ^[74] , ^[75]	UMP → LR puis DVD ^[76] puis LR puis LREM	Journaliste sportif Conseiller général de Poissy-Sud (2011 → 2015) Conseiller départemental du Canton de Poissy (2015 →) Vice-président du conseil départemental des Yvelines (2015 → 2022) Vice-président de CU Grand Paris Seine et Oise (2016 → 2022) Député des Yvelines (12 ^e circ.) (2022 →) Démissionnaire à la suite de son élection comme député.
juillet 2022 ^[77]	En cours (au 7 juillet 2022)	Sandrine Berno Dos Santos ^[78]	LR	Juriste, première maire-adjointe (2014 → 2022) Conseillère régionale d'Île-de-France (2021 →) Vice-présidente de la CU GPS&C (2022 ^[78] →)

28.



Ernest Meissonier. Paul Maréchal. Frédéric Bernard. Karl Olive.

Politique de développement durable

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 2007)
Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. [Améliorez-la](#) ou [discutez-en](#).

La commune est adhérente au Syndicat intercommunal pour la destruction des résidus urbains depuis 1983, date de sa création. Le tonnage total des déchets collectés en 2007 est de 17 267,3 tonnes soit 478,32 kg par habitant.

Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine, sur trois secteurs, dans les poubelles grenat par Veolia Propreté. Le tonnage collecté en 2007 est de 10 343,06 tonnes soit 286,5 kg par habitant. Ces déchets sont incinérés dans l'incinérateur Azalys de Carrières-sous-Poissy, il en résulte de ce premier traitement 238,92 tonnes de déchets ultimes stocké au CSDU de Guitrancourt^[79].

La commune dispose de sa propre végeterie où sont compostés les déchets verts produit par la commune et est distribué gratuitement aux habitants le terreau qui en est issu.

Démocratie participative

Depuis le 20 novembre 2009, la ville de Poissy a un conseil municipal des enfants (CME). Sur 125 candidats, 32 enfants ont été élus pour améliorer la vie des jeunes, mais aussi des adultes dans la ville.

29.

Pirmasens

Le jumelage de la ville de Poissy avec la ville allemande de Pirmasens (Rhénanie-Palatinat), placé sous le signe de l'unité européenne, a été conclu en 1964 entre Jakob Schunk, bourgmestre de Pirmasens et Léon Toulhadjian, maire de Poissy, et célébré l'année suivante par des fêtes et cérémonies tenues respectivement le 26 septembre 1965 à Poissy et le 8 et 9 octobre 1965 à Pirmasens^[80].

À Poissy se trouve un boulevard au nom de la ville de Pirmasens, ainsi qu'une stèle où le serment de jumelage est gravé et un panneau indiquant la distance qui éloigne les deux villes.

Des réunions de travail ont permis d'imaginer des échanges culturels. Chaque année, une équipe se rend à Pirmasens pour y découvrir les lieux emblématiques de la ville. Dernière construction en date de cette dernière : le nouveau centre d'expérimentation scientifique "Dynamikum".

Depuis avril 2003, l'association Amitié franco-allemande de Poissy (AFAP) propose des cours d'allemands et des échanges franco-allemand.

À Pirmasens, un « jardin de Poissy » se trouve au sein d'un vaste espace vert le *Strecktal Park*^[81].

Le 27 septembre 2021, le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 10 000 € aux pompiers de Pirmasens, à la suite des inondations de juillet en Allemagne^[82].

Jumelage avec Pirmasens



Plaque membre fondateur du jumelage. Serment de jumelage en mairie. Serment de jumelage en ... Plaque du boulevard de Pirmasens à Poissy. Panneau indicateur.

30.

Kalouga

En juin 2017 est annoncé pour 2018 le jumelage de la ville de Poissy avec la ville de Kalouga en Russie ainsi que le déroulement d'une année russe à Poissy animée par de nombreuses manifestations, dont la retransmission de match de la coupe du monde de football en Russie^[83].

Le 5 juillet 2021, le conseil municipal de Poissy vote et officialise le serment jumelage avec la ville russe de Kalouga^[84].

En janvier 2022, Anton Chkapiérov déploie des bannières de la ville de Kalouga et de Poissy au sein de la station spatiale internationale^[85].

Coopération internationale

À partir du 11 novembre 1988, Poissy est ville marraine du remorqueur de haute mer (RHM) *Tenace*^[86].

À la suite de son retrait du service en 2018, et depuis le 24 avril 2019, Poissy est la ville marraine du bâtiment-École A761 *Лынк*.

La ville de Poissy est membre du groupement d'intérêt public Yvelines Coopération internationale et Développement (YCID)^[87].



Un groupe d'élus municipaux sur le *Лынк*, à quai à Rouen, le 6 octobre 2018.

Équipements et services publics

Enseignement

La commune relève de l'academie de Versailles. Les écoles sont gérées par l'inspection générale de l'inspection départementale de l'Éducation nationale de Versailles. La circonscription fait partie du bassin d'éducation et de formation de Poissy^[88].

La ville regroupe neuf crèches, permettant d'accueillir les enfants en bas âge.



31.

secondaires : trois collèges (Les Grands-Champs, Le Corbusier et Jean-Jaurès), deux lycées généraux et techniques (le lycée Charles-de-Gaulle, situé dans le Technoparc et le lycée Le Corbusier) et un lycée professionnel (le lycée polyvalent Adrienne-Bolland)^[89].

La ville possède également un collège privé, l'institution Notre-Dame de Poissy^[91], dépendant du diocèse de Versailles, ainsi que divers établissements privés spécialisés, tels l'École de commerce par alternance de Poissy (située dans le Technoparc), l'ACPPAV (Association des cours professionnels de pharmacie, santé, sanitaire, social, et environnement) ou l'AFIPE (Association de formation interprofessionnelle de Poissy et environs).

Depuis quelques années^{[Quand ?}], un plan de réussite éducative (inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale) a été mis en place pour répondre aux objectifs de prévention, d'attention, de vigilance et de continuité. Il vise à l'accompagnement des enfants et des adolescents, de 2 à 16 ans, qui présentent des signes de fragilité.

Une école de sages-femmes, l'école Jeanne-Sentubéry, conventionnée avec l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, est intégrée dans l'hôpital de Poissy^[92].

Depuis 2010, l'autobus pédestre, appelé *Pédibus*, est devenu une réalité dans la ville. Il s'agit d'un ramassage scolaire, effectué à pied par les parents qui se relaient au cours des semaines. Quatre lignes sont déjà en service pour quatre écoles : les maternelles Sablons et Victor-Hugo et les primaires La Fontaine et Victor-Hugo^[93].

Santé

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (mai 2020).
Pour l'améliorer, ajoutez ces références de qualité et vérifiables (comment faire ?) ou le modèle {{Référence nécessaire}} sur les passages nécessitant une source.

L'hôpital de Poissy est réuni depuis le 1^{er} mai 1997 avec celui de Saint-Germain-en-Laye pour former le centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint Germain. Cet ensemble fonctionne sur les deux sites avec 1200 lits et 3000 soignants. Un nouveau bâtiment est en projet, afin de regrouper à Poissy les urgences, la chirurgie lourde, l'hospitalisation longue et la maternité, tandis que Saint-Germain serait destiné aux hospitalisations de moins d'une journée, aux consultations, à l'hôpital de jour, à la chirurgie ambulatoire et aux soins

32.

Article détaillé : Centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye.

La ville possède également une clinique privée, Saint-Louis.

Poissy accueille aussi ses personnes âgées en la résidence "Les Ursulines", un « foyer logement » non médicalisé. Situé en plein centre-ville, proche de toutes les commodités, il comprend 61 logements pour personnes seules et 7 pour couples. Trois autres établissements médicalisés (deux privés et un public) sont aussi à leur disposition.

La ville accueille depuis mai 2016 un centre de planification et d'éducation familiale composé de deux cabinets médicaux, d'une salle de consultation et d'une salle de réunion ; chargé de la prévention du traitement des infections sexuellement transmissibles, de l'accès à la contraception, de l'information et l'orientation en vue de l'interruption volontaire de grossesse^[95].

Équipements culturels

Plusieurs équipements offrent aux habitants diverses activités dans le domaine culturel^[96] :

- cinq salles de cinéma (rue du Général-de-Gaulle) ;
- la salle Molière (théâtre de Poissy), située dans l'hôtel de ville et inaugurée en 1937^[97] ;
- la médiathèque Christine-de-Pizan, ouverte en décembre 2006^[98] ;
- la bibliothèque André-Malraux (annexe de la médiathèque) ;
- le conservatoire de musique et de danse^[99] ;
- la maison de la citoyenneté et de la solidarité associative, inaugurée le 21 mars 2009 ;
- la maison de l'enfance et de la citoyenneté ;
- l'office de tourisme.
- La maison de fer^[100]

33.

une partie du quartier de Saint-Exupéry, une incluant une partie du quartier de Beauregard et une de la Coudraie sont concernées^[103].

Commissariat de la police nationale de Poissy.

Le quartier du Clos d'Arcy, La Bruyère et les Champs Gaillard sont désignés comme quartiers sensibles mais hors quartiers prioritaires de la politique de la ville et de veille active^[104].

Équipements et personnel

La ville dispose d'une police municipale et d'un commissariat de la police nationale. L'effectif de la police municipale s'élève à 44 agents en 2017, soit 11,5 agent pour 10 000 habitants^[105].

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la ville s'est dotée d'un centre de surveillance urbaine composé de 14 écrans haute-définition contrôlés par six vidéo-opérateurs de 8 h 30 à 20 h 30 sur trois postes ainsi que de caméras mobiles de vidéosurveillance progressivement mis en place, passant de 20 en 2015, 45 en 2016, à 65 début 2017. En outre le centre de surveillance urbaine bénéficie d'un système de géolocalisation des véhicules et du personnel de la police municipale^[106]. Le centre de surveillance urbaine, inauguré officiellement le 15 octobre 2015, est aussi le siège de la police municipale depuis son déplacement du centre ville^[107].

La police municipale est dotée d'arme à feu depuis 2016^[108].

Le 26 septembre 2017, les policiers municipaux sont munis de douze mini caméras portatives portées au col de veste soit une par patrouille^[109].

En novembre 2019, le nombre de caméra de vidéo surveillance installées par la ville s'élevait à 71 pour un. Leur financement s'élève à 3 millions d'euros^[110]. La ville installe par ailleurs deux caméras de vidéo surveillance supplémentaires près de la maison de fer et dans le square les vignes d'Hugo, portant à 73 le nombre de caméras. La vidéo-verbalisation est appliquée pour le stationnement^[111].

En 2018, la piscine de Migneaux, dépendante de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, obtient cinq caméras pour un coût de 27 000 €^[112].



Peugeot 5008 de la police municipale dans le quartier de Noailles.



Police municipale devant la mairie de Poissy.

34.

Équipements sportifs

Poissy possède divers équipements sportifs :

- plusieurs stades, dont le stade Léo-Lagrange, construit en 1945 et équipé de tribunes couvertes en voie de béton armé, qui comprend diverses installations : terrains de football, handball, courts de tennis, piste d'athlétisme... C'est le siège du club de football de l'AS Poissy.
- deux piscines : la piscine de Migneaux (située dans la pointe amont de l'île de Migneaux), qui offre notamment un bassin d'été de 50 mètres, et la piscine Saint-Exupéry dans le nord de la commune. C'est en 1832, que la société des Ambulanciers et Sauveteurs médaillés de Poissy et de Seine-et-Oise crée une école de natation gratuite pour les enfants de l'école. La première "Traversée de Poissy" à la nage sur 1 800 m est organisée par les Dauphins de l'ASP le 29 juin 1947.
- plusieurs salles omnisports (complexe Marcel Cerdan, complexe Caglione, gymnase de l'Abbaye),
- Le golf de Béthemont.
- Un skatepark, créé en 2013.

Pour la saison 2019-2020, les équipes masculines professionnelles de football (actuellement installées au camp des Loges à Saint-Germain-en-Laye) et de handball du Paris Saint-Germain devraient s'installer sur le site des terrasses de Poncey. Un centre de la performance doit y être installé, regroupant le centre de formation et de préformation des équipes masculines de football, de judo et de handball^[101].



Stade Léo-Lagrange.



Poissy Triathlon au Grand Prix de triathlon 2011.

Justice, sécurité, secours et défense



Poissy comprend jusqu'en 2015 deux zones urbaines sensibles, le quartier de la Coudraie et une zone incluant une partie du quartier de l'Abbaye ainsi que le quartier de Beauregard^[102].

35.

Depuis 2015, la ville dispose d'une réserve communale composée d'environ 30 bénévoles qui elle forme et encadre, et qu'elle sollicite lors des épisodes de crues de la Seine ou d'assistance aux personnes âgées lors des confinements de la pandémie de Covid-19^[113]^[114].

De 2019 à 2022, le service départemental d'incendie et de secours, dont la caserne de Poissy, sont équipés de caméras piétons^[115].

En 2021, le commissariat de police de Poissy doit faire l'objet d'une rénovation pour un coût de 700 000 €, à la suite de faits de violence et d'une visite ministérielle^[116], ce sujet prenant ayant fait l'objet de plusieurs modifications depuis 2004^[117] et ayant conduit seulement à une rénovation partielle des locaux du rez-de-chaussée en 2007^[118].

La ville projette d'installer sept caméras supplémentaires d'ici fin 2021, portant leurs nombres total à 80. Les effectifs de la police municipale en 2021 se décompose comme suit : 42 policiers municipaux, 7 opérateurs CSU, 5 ASVP, 3 agents administratifs^[119]. Depuis 2021, un logiciel d'intelligence artificielle de l'entreprise XXII Group équipe les caméras de la ville^[120].

Chiffres

Le taux de criminalité de la circonscription de police de Poissy (Poissy, Carrières-sous-Poissy, Villennes-sur-Seine, Médan, Triel-sur-Seine, Vermeuil-sur-Seine et Vernouillet) est de 71,92 actes pour 1 000 habitants (crimes et délits en 2005), chiffre très proche de la moyenne yvelinoise (71,73). Le taux de résolution des affaires par les services de police est de 23,7 %, légèrement inférieur à la moyenne du département, qui est de 26,24 %^[121].

Droit

Depuis 2003, le service Point d'accès au droit permet aux Pisciais, ou autres personnes victimes sur la commune, d'accéder à une information juridique et à une orientation vers un autre professionnel du droit ou de la santé. Le PAD est ouvert 33 heures par semaine^[122]^[réf. nécessaire].

^ Population et société

Démographie

Évolution démographique

36.

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les **recensements de la population** effectués dans la commune depuis 1793. À partir de 2006, les **populations légales** des communes sont publiées annuellement par l'Insee. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Pour les communes de plus de 10 000 habitants les recensements ont lieu chaque année à la suite d'une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements, contrairement aux autres communes qui ont un recensement réel tous les cinq ans^[127],^[Note 5]

En 2019, la commune comptait 39 187 habitants^[Note 6], en augmentation de 4,61 % par rapport à 2013 (Yvelines : +2,1 %, France hors Mayotte : +2,17 %).

Evolution de la population [modifier]

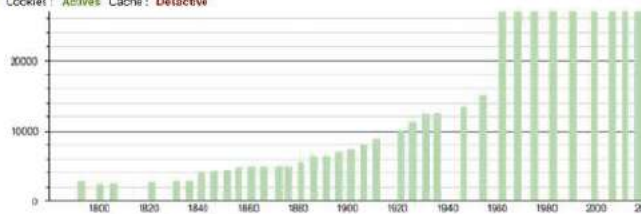
1793	1800	1805	1821	1831	1836	1841	1846	1851
2 807	2 437	2 500	2 643	2 850	2 860	3 925	4 261	4 300
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
4 951	5 101	4 973	5 047	5 063	5 600	6 403	6 432	6 981
1901	1905	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
7 405	7 959	8 709	10 135	11 298	12 386	12 502	13 375	15 046
1962	1963	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
28 548	33 613	37 497	36 389	36 745	35 841	35 860	37 662	37 146
2019	-	-	-	-	-	-	-	-
39 187	-	-	-	-	-	-	-	-

De 1862 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999^[123] puis Insee à partir de 2006^[124].)

Histogramme de l'évolution démographique



37.



Source : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Poissy est resté un **bourg** de faible importance sous l'**Ancien Régime**. Sa population était estimée à 1 500 habitants (350 feux) au **x^e** siècle. À la **Révolution**, elle avait presque doublé, avec 2 800 habitants au recensement de 1793. Elle stagne ensuite jusqu'aux années 1840, mais le recensement communal de 1841, qui intégrait pour la première fois les militaires en garnison et les détenus de la Maison centrale, atteignait 3 995 habitants^[125].

Par la suite, la ville a connu un développement régulier jusque dans les années 1950, grâce à l'implantation de nouvelles activités favorisées par l'arrivée du **chemin de fer** et malgré la fermeture du marché aux bestiaux. Elle connaît ensuite un développement spectaculaire, passant de 15 000 à 37 000 habitants entre 1954 et 1975, soit un gain de plus de mille habitants par an pendant vingt ans. La population s'est stabilisée ensuite, diminuant même un peu au recensement de 1999^[126].

Pyramide des âges en 1999

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 1999)
Des passages de cette section sont obsolètes ou annonçant des événements désormais passés. **Améliorez-la ou discutez-en.**

La pyramide des âges de Poissy se caractérise par sa base relativement étroite, signe d'un vieillissement de la population, un peu plus marqué qu'au niveau régional. Entre 1990 et 1999, ce vieillissement s'est accentué, la part des moins de trente ans passant de 43,8 à 40,4 % et celle des plus de soixante ans de 15,5 à 18,3 %, les générations intermédiaires (trente à soixante ans) progressant légèrement de 40,7 à 41,3 %^[127],^[128].

Revenus de la population et fiscalité

38.

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. [Améliorez-la](#) ou [discutez-en](#).

En 2010, le revenu fiscal médian par ménage était de 32 495 €, ce qui plaçait Poissy au 9 947^e rang parmi les 31 525 communes de plus de 38 ménages en métropole^[129]. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne départementale (40 560 €)^[130], confirmant le caractère populaire de la ville.

En 2011, le taux de chômage à Poissy était de 10,1 %, taux supérieur à la moyenne française de 9,1%^[131].

Niveau d'études

Le niveau d'éducation à Poissy en 2014^[132] est inférieur à la moyenne du département des Yvelines^[133]. En effet, la part dans la population totale des titulaires de diplômes de niveau bac+2 ou supérieur est, dans la commune, de 35,3 %, contre 41,8 % en moyenne yvelinoise, d'autre part 23,4 % de la population n'est titulaire d'aucun diplôme (contre 23,6 % au niveau départemental). En 2014, la ville comptait 5 066 personnes relevant de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » (soit 22,6 % de la population active)^[132].

Nationalités en 1999

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 1999)

Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. [Améliorez-la](#) ou [discutez-en](#).

La population pisciacaïse compte 6,7 % de Français par acquisition et 14 % de personnes de nationalités étrangères (recensement 1999^[134]), proportions supérieures à la moyenne yvelinoise (respectivement 4,9 % et 8,9 %)^[135].

Parmi les étrangers, la proportion de ressortissants de l'Union européenne est proche de la moyenne yvelinoise, soit 3,8 % (dont Portugais 1,7 %) contre 4,0 %, tandis que la proportion des Maghrébins est de 6,8 % (dont Marocains 5,2 %), soit nettement plus qu'au niveau départemental, 2,6 % (dont Marocains 1,6 %). Cela reflète la politique de l'usine automobiles de Poissy qui recruta, notamment dans les années 1970, beaucoup d'ouvriers dans les pays étrangers, en particulier au Maroc dans la région d'Agadir^[136].

Sports

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (juillet 2022).

39.

passages nécessitant une source.

Poissy accueille plusieurs clubs :

- **Poissy Triathlon** : dans les années 1930, le « championnat des débrouillards » est créé. Il regroupa diverses compétitions de course à pied, course cycliste, franchissement d'une balustrade, course à quatre pattes, et reptation d'un bras de l'île de Migneaux à la nage. Tombé en désuétude, certaines activités furent reprises dans l'idée du triathlon, créé en 1975.
- **AS Poissy**
- **Volley**^[137]
- **Danse**^[137]
- **VT**^[138]
- **Pétanque** : le premier club fut créé en 1937 : "les joyeux fondeurs de Poissy".
- **Rugby** : le Poissy Athletic Club fut fondé en 1909.
- **Basket** :
 - en 1928, une section de basketball est créée au sein de l'association sportive de Poissy.
 - **Poissy Basket Association**, club fondé en 1934
- **Tennis Club Saint-Louis de Poissy** créé en 1947
- **Judo** : créé en 1949.
- **Danse** : créé en 1964.
- **L'Aviron club de Vilennes-Poissy**, créé en octobre 1996, qui organise depuis 2001 *Le grand Huit*, une régatée de 18 km^[139]

D'autres clubs ont vu le jour : l'aquagym, les arts martiaux, le badminton, la boxe, la gymnastique, le handball, le Qi Gong, le taekwondo...

Associations

40.

de broderie, de dessin, de théâtre, de peinture, de poterie, de sculpture, de céramique, de chant, de cinéma, de recherches archéologiques, ou encore quelques amicales d'anciens combattants, de la Légion étrangère, des handicaps, des retraités des chemins de fer et de gendarmerie^[140]. D'autres associations, d'aide et de solidarité, ont vu le jour il y a peu : les amis de la centrale de Poissy, Asao Mali, les amis du Moyen-Atlas, vive les enfants, le corollaire emploi, Enfance et partage...

À chaque forum des associations (qui se tient en général en début d'année scolaire), la commune met à la disposition de ses concitoyens, de nombreuses informations pour créer et gérer sa propre association. Ces informations sont disponibles à La maison de la citoyenneté et de la solidarité associative.

Manifestations culturelles et festivités

Cette section ne cite pas suffisamment ses sources (mai 2020). Pour l'améliorer, ajoutez des références de qualité et vérifiables (comment faire ?) ou le modèle {{Référence nécessaire}} sur les passages nécessitant une source.

Le Festiv'été propose depuis 1995 une sélection d'artistes pendant la semaine qui entoure la Fête de la musique (Serge Lama, Dany Brillant, Jimmy Cliff, Michel Petrucciani, Michel Legrand, Natasha St-Pier, Corneille, Michel Jonasz, Élie Semoun, Kassav, la Star Academy, Marc Lavoine...). La mairie de Poissy cesse de subventionner cet événement en 2007.

Depuis 2005, la ville organise le prix Chronos de littérature, qui a pour objectif de rassembler les différentes générations autour des livres. Chaque année, des personnes de 4 à 94 ans (lecteurs de maternelle aux lecteurs de maisons de retraite) votent pour élire le livre de leur choix, issu d'une sélection proposée par un comité indépendant d'éditeurs.

Depuis 2010, les « Assises de la jeunesse » se tiennent dans les quatre maisons de quartier de la ville. Le but étant de faire rencontrer le maire et les jeunes Piscicais, et de discuter de l'évolution de la ville : emploi, logement, culture, éducation...

Cultes

Pour le culte catholique, Poissy est desservie par une paroisse, le groupement paroissial catholique de Poissy-Villennes-Médan, dépendant du diocèse de Versailles. Le principal lieu de culte est la cathédrale Notre-Dame^[141]. L'église Saint-Louis de Béarnes et

41.

Il existe également à Poissy un temple protestant, inauguré en 1887^[142], une église évangélique^[143], deux synagogues et plusieurs lieux de culte musulman, mosquées ou salles de prières. Le centre-ville accueille aussi les Témoins de Jéhovah dans une salle du Royaume.

Médias

Le *Piscicais* est le journal municipal. Il est distribué deux fois par mois dans les boîtes aux lettres de la ville^[144]. Avant celui-ci étaient distribués *Poissy Les Nouvelles* et *Poissy magazine*. Depuis le 22 mars, un nouveau journal gratuit, *Côté Yvelines* traite des loisirs, bons plans et actualités de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Côté presse payante, *Le Courrier des Yvelines*, dont le siège est à Saint-Germain-en-Laye, a une édition spécifiquement consacrée à Poissy.

Poissy possède également une radio « Radio Bord de Scène » ou RBDS de gestion associative loi de 1901 elle diffuse uniquement sur Internet. La radio a fonctionné de 2010 à 2013, mais a fermé temporairement pour l'année 2014 pour la rénovation de ses locaux boulevard Victor Hugo. On parle d'une réouverture pour septembre 2014, et d'une orientation plus uniquement webradio mais également webTV.

^ Économie

Activités et emploi

Cette section doit être actualisée. (Dernière mise à jour : 1999) Des passages de cette section sont obsolètes ou annoncent des événements désormais passés. Améliorez-la ou discutez-en.

Poissy est un pôle d'emploi important avec un peu plus de 20 000 emplois en 1999 pour une population de 36 000 habitants, soit un emploi pour 1,7 habitant et 4 % environ des emplois yvelinois. Ces emplois se répartissent principalement entre industrie et construction, 35,8 %, et activités tertiaires, 64 %, l'agriculture occupant une place très marginale avec 0,2 % des emplois.

42.

entreprises et aux particuliers, 23 % et le commerce, 11 %^[145].

En 1999, la population active comprenait 15 659 personnes avec un taux d'activité de 59,9 % et un taux de chômage de 10,4 %, supérieur à la moyenne yvelinoise de l'époque, 8,7 %^[146].

En 2005, le taux de chômage avait diminué à 8,2 %^[147], chiffre un peu supérieur à la moyenne des Yvelines (7,1 %)^[148], mais inférieur à la moyenne nationale (8,6 %).

Principales entreprises

- Automobile :
 - Groupe PSA : l'Usine Terminale et le Centre d'Expertise Métiers et Régions
 - Wagon Automobile (équipementier automobile), jusqu'en 2009
 - Mable Altermarket (équipementier automobile)
 - Faurecia installation d'un second site
 - Siemens VDO Automotive
- Parfums : Fareva ex site de Rochas (Procter & Gamble), établie en 1968.
- Métrologie : Envea (ex-Environnement S.A), appareils et système de mesure de la qualité de l'air et de l'eau.
- Transport et logistique :
 - Gefco ancienne filiale du Groupe PSA
 - Elids ancienne filiale de Kronenbourg
 - KDI Promet filiale de Klöckner
 - Trapil (transports pétroliers par pipeline) établie en 2009
- Watelez élastomère industriel



Le Centre d'Expertise Métiers et Régions (CEMR) du Groupe PSA.

43.

- Groupe Derichebourg, nettoyage industriel

Le Technoparc

Le Technoparc^[149] est un quartier à vocation économique créé en 1990, destinés à faciliter la diversification économique de la ville ; occupant vingt-sept hectares au nord-est de l'usine PSA, à la limite de la commune d'Achères. Il accueille cent-cinquante entreprises employant 2 000 salariés. Le lycée Charles-de-Gaulle et un centre de formation des employés en pharmacie enseignent à 1500 lycéens et étudiants. On y trouve entre autres deux hôtels d'entreprises, un hélicoptère, la Chambre de commerce Yvelines-Val-d'Oise, deux hôtels, un gymnase et le centre technique municipal.



Un bâtiment du Technoparc.

En 2019, le Technoparc devient trop petit pour accueillir la totalité des entreprises souhaitant s'implanter à Poissy. Un projet "Technoparc bis" nommé Dynamikum (comme le musée de Pirmasens^[150], ville jumelée avec Poissy) est alors lancé pour les accueillir^[151].

Commerce



30^e brocante du centre-ville en 2011.

La ville de Poissy a un commerce de centre-ville très actif, avec notamment des magasins de la chaîne Monoprix, Casino, Franprix...

La rue du Général-de-Gaulle est la principale rue commerçante.

Trois marchés publics, alimentaire et non alimentaire, sont présents à Poissy :

44.

- Marché de Bœuregard deux fois par semaine sur la place Racine,
- Marché de Saint-Exupéry une fois par semaine.

Il n'existe pas d'hypermarché dans la commune, mais une importante zone commerciale s'est développée non loin, à environ quatre kilomètres à l'ouest du centre de Poissy, le long de la RD 113 dans la commune d'Orgeval.

Agriculture

Au recensement agricole de 2000, l'agriculture dans la commune de Poissy ne comptait plus que six exploitations agricoles professionnelles contre vingt en 1988^[162].

ZAC ou le projet de l'écoquartier EOLES ou Rouget-de-Lisle

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs forderies sont installées à Poissy, dans la ZAC Bongard, sous le nom de « Fonderie du Picquenard ». Elles ont pour but d'affiner le cuivre. Un siècle plus tard, dans les années 1970, s'engage un processus de protestation contre les nuisances occasionnées par l'usine, baptisée « Afficuvre ». En 1988, l'usine est provisoirement arrêtée, en raison de la non-conformité de ses installations. Il y a à cette date, 80 salariés. L'usine occupe une surface de 3,5 hectares. En 1995, l'usine est rebaptisée « Aprométal »: elle change d'activité. Elle se focalise sur l'affinage à froid des déchets de récupérations (cuivre, laiton) demandé par différentes industries. Ce changement occasionne une baisse de la pollution mais aussi des emplois. En 1999, « Aprométal » devient « Refnal Industrie ». Elle affine de l'aluminium à raison de 3 000 tonnes par mois malgré les contestations de trois associations locales. En 2003, l'exploitation de raffinage est arrêtée pour raisons économiques. En 2004, la destruction des bâtiments débute^[163]. En 2009, le projet de l'ancienne municipalité UMP est abandonné, la ZAC Bongard, créée en 2007 est annulée et devient la ZAC EOLES, un projet d'écoquartier sur un périmètre de 15 hectares (plus de 2000 logements, des commerces, des activités et le prolongement du boulevard urbain) est prévu par le maire socialiste. La Ville a déposé en 2011 un dossier de candidature pour l'appel à projet éco-quartier 2011, lancé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable^[164].

L'éco-quartier EOLES ne verra pas le jour, le maire socialiste Frédéric Barnard ne parvenant pas à acheter la totalité des parcelles nécessaires. Lors du changement de maire en 2014, Karl Olive décide lui de lancer les travaux sur un nouveau projet d'éco-quartier sans

ou-Lisle, pour ne pas être confondu avec le projet de prolongement du boulevard nommé EOLES, qui longe ce nouveau quartier^[165].

^ Culture locale et patrimoine

Lieux et monuments

Article détaillé : Collégiale Notre-Dame de Poissy.

- Le principal monument historique de Poissy est la collégiale Notre-Dame. C'est une église romane du XII^e siècle, au profil caractéristique avec ses deux clochers octogonaux. Elle a été fortement restaurée au XIX^e siècle par l'architecte Auguste Goy (avant le classement de l'église comme monument historique en 1841), puis par Eugène Viollet-le-Duc et Jean Camille Formigé.
- Le vieux pont de Poissy, dont la construction remonte au XII^e siècle, a été détruit par un bombardement anglais en 1944. De ce pont de 410 m de long qui comptait 24 arches, il subsiste trois arches de pierres qui relient la rive gauche à un îlot dans la Seine et quelques piles au-delà. Il a été remplacé par un nouveau pont construit environ 300 mètres en amont. Près de ce vieux pont, se trouve le restaurant *l'Esturgeon* dont l'enseigne rappelle le souvenir d'un *esturgeon* pêché dans la Seine en 1839.
- La porterie du prieuré est le seul bâtiment conservé de l'ancienne abbaye des dominicaines où se tint le Colloque de Poissy. Ce prieuré fondé par le roi Philippe le Bel au XIII^e siècle a été détruit à la fin du XVII^e, y compris l'importante église prieurale Saint-Louis. La porterie abrite aujourd'hui le musée du Jouet.
- L'hôtel de ville, rue de la Gare^[166], est un ancien couvent des Capucins datant de 1620, transformé en mairie-école en 1837. Un nouvel hôtel de ville inauguré en décembre 1937 dans un style Art déco tardif, a la particularité d'intégrer une salle de théâtre. Rénovée en 1991, la salle à l'acoustique exceptionnelle accueille des concerts prestigieux et des enregistrements discographiques. Le bâtiment a été construit par les architectes Henri-Jean Calsat et Pierre Mathé, qui ont suivi le projet initial établi par Florent Nanquette. Le décor en bas-relief de la façade, sur le thème de la musique, du travail et du théâtre, est signé Ossip Zadkine (inscrit ISMH)^[167]. Le décor intérieur a été réalisé par



Collégiale Notre-Dame de Poissy.



Le pavillon de l'actuel

même époque par les mêmes architectes.

- Le Pavillon de l'Octroi, de plan octogonal (architecte : Auguste Goy), construit en 1830, a remplacé l'ancienne porte de Paris (actuellement siège de l'office de tourisme). Il porte un bas-relief dû au sculpteur Théophile Caudron qui symbolise les activités essentielles de la ville à l'époque : pêche, agriculture, marché aux bestiaux, commerce (inscrit monument historique en 1937). Depuis 1981, il abrite l'office de tourisme.
- La Villa « Les Heures Claires », dite *villa Savoye*^[158], œuvre de l'architecte Charles-Édouard Jeanneret dit Le Corbusier, construite de 1928 à 1931, est un chef-d'œuvre de l'architecture moderne. C'est une construction en béton armé, aux lignes géométriques, construite sur pilotis. Après avoir été occupée par les Allemands puis par les Américains pendant la guerre, elle subit une longue période d'abandon et voit en 1958 son parc amputé de six hectares pour permettre la construction du lycée Le Corbusier. Elle est finalement reprise par l'État et classée monument historique en 1984. D'importantes restaurations sont effectuées dans les années 1980-1990. Elle est inscrite en 2016 sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, en même temps que plusieurs autres réalisations majeures de Le Corbusier.
- La Distillerie du noyau de Poissy^[159], à sa boutique rue du Général-de-Gaulle.
- La maison centrale de Poissy^[160], prison pour des détenus condamnés à de longues peines est un ancien couvent de religieuses ursulines de la fin du xvii^e siècle, rénové et en partie reconstruit et réaménagé depuis.
- La Halle aux Veaux (ancien marché aux bestiaux, regroupant trois halles), a été construite en 1831 sur l'ancienne place du Marché-aux-Bœufs (actuelle place de la République) selon les plans de l'architecte Auguste Goy. En 1870, la halle perd sa fonction spécifique, pour abriter les étals de tous produits alimentaires.
- Le château de Villiers^[161], a été construit pour le baron Léonce Hély d'Oissel (1803 - 1883). De style Louis XIII, il était bâti en pierre et en brique. En 1976, la commune achète le château pour y ouvrir un centre aéré^[162]
- Le Château de La Coudraie^[163], construit en 1870 pour Georges Schmidt, est situé rue de Migneaux. En 1962, la société des automobiles Simca acciuit le domaine pour son personnel.
- Le château de Bethemont, a été modifié en 1858, par son propriétaire Antoine Hallig. Aujourd'hui, le parc abrite un golf.
- Le manoir normand de Donat Agache a été construit en 1928 (Henri Jacquelin, architecte).

47.

La tour de Bethemont a été construite aux xiv^e et xv^e siècles. Fortement endommagée en 1429, lors de sa reconquête par les troupes de Jeanne d'Arc, elle fut reprise par les Anglais qui la rendirent inutilisable^[162].

- La ferme du Poutir^[164], datant du Moyen Âge, est située à l'extrémité sud-ouest du territoire de Poissy.
- Le château d'eau^[165] de l'usine Peugeot date de 1957.
- Le vieux mur d'enceinte, dont il subsiste une partie, date du règne du roi Philippe Auguste^[166].
- La maison métallique bâtie selon le procédé de Joseph Danly, inscrite au titre de monument historique.

Il existe aussi plusieurs sculptures notables dans les rues de Poissy :

- Saint Louis*, par Albert Patrisse, réalisée au début du xx^e siècle, située devant la collégiale^[167].
- L'Avènement*, par Guy Ferrand, achetée en 1986 et installée en 2006 sur la place des Capucins, 46 rue du Général de Gaulle^[168].
- Les Quatre Saisons*, par l'architecte Thébaud et le sculpteur Yvan Theimer, situées sur la place de la République se compose de 4 statues représentant chacune des saisons et une dernière un *Enfant-fontaine*^[167].
- Le Peintre Meissonier*, représentant le peintre Ernest Meissonier, située dans le parc éponyme. À l'origine, elle se trouvait près du musée du Louvre, à Paris, puis avait été enlevée, déclassée et donnée à la ville de Poissy en 1980^[169].
- Le Général de Gaulle*, située devant l'octroi et le président *Georges Pompidou*, située devant la gare, par Gudmar Olvson (ss), représentent les deux premiers présidents de la V^e République^[169].
- Le Corbusier*, place des Capucins inauguré le 24 janvier 2019, par le sculpteur Andrei Tyrtychnikov^[170].

Parcs et espaces verts

La ville de Poissy comprend 70 hectares d'espace vert dont 12 pour le parc Meissonier qui s'étend non loin du centre-ville le long de l'avenue du Bon Roi Saint-Louis (RD 153). Il comprend un parc aménagé à l'anglaise, agrémenté d'une pièce d'eau de 8 000 m², une roseraie, un théâtre de verdure et d'une serre municipale. Ce parc, propriété de la ville depuis 1952, a été aménagé dans une partie de l'ancien enclos de l'abbaye.



48.

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**
comprend un château, un centre de loisirs, et une mini-ferme.

Le parc de la Charmille, cuant à lui, se situe dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Ces trois parcs s'étendent sur 40 hectares.

Les hameaux de Poissy, nombre d'hectares de vergers, de fruits rouges, de céréales et de légumes, s'étendent sur le coteau de la nationale 13. Le hameau de Migneux, qui doit son existence au ru alimentant des moulins, regroupait au début du **xx^e siècle**, bon nombre de guinguettes et cafés devant lesquels les habitants se faisaient photographier. Les hameaux de Béthemont et de la Bidonnière, situés sur le plateau entre Chambourcy et Orgeval, ont longtemps vécu des activités agricoles et arboricoles. Aujourd'hui, le hameau de Béthemont est connu pour son golf, réalisé en 1989. La difficulté de son parcours de dix-huit trous, entre bois et plans d'eau, dessiné par l'architecte Bernard Langer, attire les joueurs les plus exigeants.

Les barges de Seine d'où l'on peut admirer le **vieux pont** et assister aux feux d'artifice du 13 juillet.

La ville participe au **Concours des villes et villages fleuris** et possède trois fleurs en 2007^[171].

Une petite partie de la **forêt de Marly** s'étend sur Poissy.



Musées

Le **musée du jouet**^[172], installé dans l'ancienne porterie du prieuré royal, expose des **jeux et jouets** de la période 1850-1950.

Le musée d'art et d'histoire exposait divers objets retraçant l'histoire de la ville ainsi que des œuvres de ses artistes, notamment les peintres Meissonier, père et fils. Il est actuellement fermé^[173].

Poissy dans les arts et la culture

Parmi les nombreux films tournés en différents lieux de la commune figurent :

- *La Porteuse de pain* de Maurice Cloche (1963) ;



49.

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**
coréalise avec Catherine Moulin;

- *La Demoiselle d'Avignon* (série télé) de Michel Wyn (1972) ;
- *La Tribu* d'Yves Boisset (1990)^[174] ;
- *Les Grands Ducs* de Patrice Leconte (1996) ;
- *Le Chef, les Oiseaux et... ta mère !* avec Jamel Debbouze (1998) : scène tournée dans le cinéma de Poissy ;
- *Le Cerveau* avec Bourvil et Jean-Paul Belmondo : scène de l'évasion au début du film ;
- *Il était une fois ma cité* (2007), documentaire de Philippe Claudon portant sur le projet de destruction du quartier de la Coudraie ;
- *Où es-tu ?* (2007), téléfilm de Miguel Courtois séquence de mariage dans la collégiale^[175] ;
- *From Paris with Love* avec John Travolta (2009) de Pierre Morel ;
- *Reporter* (2009), de Gilles Bannier scène devant la maison centrale^[176] ;
- *Neuilly sa mère !* (2009), scène de présentation de la ville du petit Sami au tout début du film, soi-disant Chalon-sur-Saône mais qui en réalité est tournée sur les bords de Seine, tout proche de l'ancien pont, détruit pendant la seconde guerre mondiale ;
- *Tête de turc* (2010) de Pascal Elbé^[177] ;
- *Dois mon lapin* (2013) de Jean-Pierre Mocky^[178] ;
- *Hitchcock by Mocky* (2013) série télévisée de Jean-Pierre Mocky ^[179] ;
- *Les Profs* (2013) de Pierre-François Martin-Laval, scènes tournées au lycée Le Corbusier ;
- *Les Cordier, juge et flic* tourné à l'Esturgeon ;
- *Profilage* (2013) saison 4 deux épisodes tourné à l'Esturgeon^[180] ;
- *Baby Boom* émission de télé-réalité française ;
- *Le Mystère des Jonquilles* (2014) de Jean-Pierre Mocky^[181] ;
- *Un Français* (2015) de Diastème^[182] ;

50.

- *Marion, 13 ans pour toujours* (2010), téléfilm de Bourlem Guerdjou^{[R3],[R4]};
- *Jeune Femme* (2017), film de Léonor Serraille, séquence sur la place de la République et le cinéma^[R5];
- *Clem* (2017), (série télévisée)^[R6]

À partir du 28 septembre 2015, la « rue de Migneaux » prend le nom de « rue Dheepan » sur l'initiative du maire, les habitants attachés au nom original contestent cette décision la voie reprend son nom initiale et les habitants proposent de nommer une voie nouvellement créé « allée de la Palme d'Or », ces décisions sont adoptées le 26 juin 2017 par le conseil municipal^[R7].

Personnalités liées à la commune

- Stéphane Aubé, réalisateur et pianiste né en 1971 à Poissy
- Le groupe d'artistes plasticiens *Banlieus-Banlieue* s'est formé à Poissy en 1982. Il avait son atelier dans le quartier Péguy. Il deviendra, avec d'autres, l'un des premiers collectifs d'artistes de l'art urbain en France. Anita et Antonio Gallego, actifs dans le groupe dès l'origine, passèrent leur enfance à Beauregard.
- Honoré de Balzac (1799-1850) a résidé dans l'Enclos de l'abbaye à Poissy.
- Frédéric Beaubre, triathlète né en 1980 à Poissy, licencié du club Poissy Triathlon durant sa jeunesse.
- David Bélonie (1885-1915), membre de la bande à Bonnot y meurt au 19 rue de l'Abbaye^[R8]
- Charles Bill (1892-1916), membres de la bande à Bonnot meurt à la maison centrale de Poissy^[R9].
- Bernard Bocquet (1949-2017), champion cycliste amateur, sélectionné olympique en 1972 à Munich (Équipe de France de poursuite olympique), champion de France militaire (Poursuite individuelle)^[réf. nécessaire].
- Charles-Eudes Bonin (1865-1929), poète dans sa jeunesse, explorateur de l'Asie centrale, archéologue, ethnologue, orientaliste, diplomate, né à Poissy le 26 juin 1865, décédé à Barcelone (Espagne) le 29 septembre 1929^[R10].



Le cimetière.

51.

- Theophile Bourgeois (1858 - 1930) architecte le plus productif de la ville.
- Gilles Brulet, poète français (1958-) qui a vécu son enfance à Poissy (quartier de Beauregard).
- Sylviane Bulteau, femme politique française, née à Poissy en 1964.
- Morgan Charrière, pratiquant français de MMA, né en 1995 à Poissy, évoluant actuellement au *Cage Warriors*
- Madeleine Chaumont (1896-1973), enseignante française de mathématiques, seconde femme reçue à l'agrégation masculine de mathématiques.
- Karen Cheryl chanteuse de variété, née Isabelle Morizet à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) en 1955, a vécu à Poissy chez ses parents à la Ferme du Picquenard.
- Maurice François Auguste Courant (1847 - 1924), artiste peintre paysagiste, élève de Meissonnier, né au Havre et décédé à Poissy.
- Bertrand Créac'h, sculpteur français né à Poissy en 1947.
- Jean-Théodore Coupier de Creil, industriel et fabricant de produit chimique à Poissy, célèbre par la découverte du rouge de xylicline^[réf. nécessaire].
- Édouard Daliphard (1833-1877), peintre français, y a vécu rue de Paris.
- Gérard Debrock, pilote motocycliste professionnel, vainqueur sur Japauto 950 des « Bols d'Or » 1972 et 1973, organisés sur le circuit Bugatti du Mans (Sarthe), associé respectivement aux pilotes français Roger Ruiz et Thierry Tchernine. En 1974, il remportera également associé au français Jean-Claude Chamarin, sur Honda 860, les « 24h00 de Liège » (Belgique) sur le mythique circuit de Francorchamps^[réf. nécessaire].
- Léon Deliance, chef d'orchestre décédé à Paris, est inhumé à Poissy en 1926. Sa sépulture au cimetière de la Tournelle est surmontée de son portrait en buste, œuvre du sculpteur pisciacais Félix Févola^[R11].
- Ibrahima Diaw, handballeur Franco-Sénégalais, né en 1979 à Poissy.
- Cyril Dion, écrivain, réalisateur, poète et militant écologiste français, né en 1978 à Poissy.
- Claude Dupont, marcheur athlétique de fond au PLM de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), sélectionné en 1978 de l'épreuve

52.

- **Rose Dupuis** (1791-1878), 225^e sociétaire de la Comédie-Française.
- **Georges Ferro Lagree**, (1941-) artiste peintre ^[192]
- **Félix Févola** (1882-1953), sculpteur pisciacais. On lui doit notamment le monument aux morts de la ville et une statue de saint Louis adolescent (collégiale Notre-Dame).
- **Camille Fontbostier**, joueur français de rugby à XV né en 1990 à Poissy.
- **Octave, Pie Gilbert**, né à **La Charité-sur-Loire** (Nièvre), cycliste émérite, il participe à de nombreuses compétitions, dont la réputée épreuve d'endurance « Paris-Royan ». Il est également l'un des audacieux pionniers de l'aviation, surnommés à l'époque « Les faucheurs de marguerites ». Il construit plusieurs aéroplanes, dont les nombreux essais ont été effectués à Poissy et à Saint-Germain-en-Laye. L'un de ses aéroplanes est surnommé « Le hamac volant ». Il décède à Poissy, le 25 mai 1945, après y avoir résidé pendant près de 65 ans.
- **Philippe Glemée** plus connu sous son nom de scène **Jean Néplin**, était un musicien français. Décédé le 14 février 2003, il était un personnage de la scène underground parisienne et collaborateur des **Rita Mitsouko**. Il passa sa jeunesse à Poissy, habitant le quartier de Beuregard.
- **Cédric Grimcult**, historien des sciences né en 1974 à Poissy.
- **Mattéo Guendouz**, footballeur français né en 1999 à Poissy qui évolue au poste de milieu de terrain à l'**Olympique de Marseille**.
- **Pierre-Joseph Grégoire** (1876-1962), ingénieur (**École centrale de Paris**), fonda la société des automobiles Grégoire.
- **Florent Groberg**, militaire franco-américain récipiendaire de la Medal of Honor né en 1983 à Poissy.
- **Lucien Gros** (1845-1913), artiste peintre, élève d'Ernest Meissonier, a vécu à Poissy et y est décédé, le 27 avril 1913.
- **Jean Guizerix** (1945-), chorégraphe et danseur Étoile de l'Opéra de Paris, ancien maître de ballet du théâtre national de l'Opéra de Paris, réside à Poissy ^[193].
- **Julien Ictoi**, footballeur international guadeloupéen né en 1978 à Poissy.
- **Pierre Issa**, footballeur, international sud-africain, a étudié à l'école Notre-Dame de Poissy.

53.

- **L'écrivain Sébastien Japrisot** a vécu dans cette commune de 1965 à 1967 et y a écrit son roman *La dame dans l'auto*.
- **Alexandre Jumelin**, coureur cycliste français qui pratique la discipline du flat en **BMX**, né le 23 novembre 1977 et originaire de Paris, a habité et passé son enfance à Poissy.
- **Houssina Kharja**, footballeur international marocain né en 1982 à Poissy.
- **Catherine Lara**, chanteuse de variétés, née Catherine Bodet à Poissy en 1945.
- **Maxime Laubeuf** (1864-1939), **polytechnicien**, ingénieur général du génie maritime, créateur du sous-marin *Narval*, le premier des sous-marins modernes, est né à Poissy le 24 novembre 1864. Il meut à Cannes (Alpes-Maritimes) le 23 décembre 1939.
- **Jérôme Commandeur**, né le 12 avril 1976 à **Argenteuil**, est un **humoriste et acteur français**. Il a fait partie de la troupe de Jean-Louis Vidal, connue sous le nom de Compagnie du Pincerails, à Poissy.
- **Charles-Édouard Jeanneret dit Le Corbusier** (1887-1965), architecte de renommée internationale, constructeur à Poissy, de 1928 à 1931, de la **villa Savoye** classée monument historique depuis 1964 et aujourd'hui propriété du ministère de la Culture.
- **Fernand Lefèvre** (1905-1946), pilote d'essai en aéronautique et **Chevalier de la Légion d'honneur** ^[194].
- **Jean Le Floch**, lauréat des brevets Audax cyclotouristes : Paris-Brest-Paris (1 200 km) en 1991, Paris-Nice (1 000 km) et Bordeaux-Paris (600 km). Détenteur des Flèches de France cyclotouristes réalisées en totale autonomie : Paris - La Rochelle (480 km), Paris-Briançon (770 km), Paris-Hendaye (910 km), Paris-Marseille (920 km), Paris-Perpignan (990 km). Brevet Audax du 150 km marche " Paris-Bernay " en moins de 30 heures. Lauréat des randonnées pédestres : Paris-Mantes (54 km) * 14 participations, Bourges-Sancerre (47 km), Roanne-Thiers (57 km) et Les Andelys-Mantes (52 km). Né à Poissy en 1947 ^[et nécessaire].
- **Félix Legueu** (1863 – 1939) était un **urologue et gynécologue**, membre de l'**Académie de médecine**, né à Angers, habite et meurt à Poissy.
- **Damien Le Tallec**, footballeur né en 1990 à Poissy.
- **Jean Levasseur** (1924-1999), escrimeur, médaillé olympique, décédé à Poissy.
- **Olivier Lombard**, pilote automobile né en 1991 à Poissy.
- **Antoinette et Marcel Loubeau** ont reçu le titre de **Juste parmi les nations** par le Comité pour Yad Vashem, dont les noms figure sur le

54.

Article connexe : Liste des Justes des Yvelines.

- Cécile Loyer, danseuse et chorégraphe née en 1973 à Poissy.
- Maurice Lugeon (1870-1953), géologue née à Poissy.
- saint Louis (1214-1270), roi de France, prétendu né à Poissy, a été baptisé dans la collégiale Notre-Dame.
- Samir Mechrouh, champion de France de Boxe amateur ^[réf. nécessaire].
- Jean-Pierre Malléjac, guitariste du groupe de rock n'roll Les Pirates, a résidé à Poissy pendant plus de trente ans.
- Anne de Marquets (1533-1588), poétesse française, élève puis religieuse dominicaine et enseignante au Prieuré Saint-Louis de Poissy.
- Charles Meissonier (1844-1917), peintre académique, fils d'Ernest Meissonier, a résidé à Poissy.
- Ernest Meissonier (1815-1891), peintre académique, a résidé à Poissy à partir de 1846 et fut élu maire en 1878. Il est inhumé dans le cimetière de La Tournaie à Poissy. Une statue de bronze représentant le peintre, due au sculpteur Emmanuel Frémiet, a été érigée en 1894 sur la place Saint-Louis devant la collégiale. Elle a été fondue sous l'occupation allemande^[réf. nécessaire]. Une statue de marbre, due au sculpteur Anonin Mercié datant de 1895 a été installée en 1980 dans le parc Meissonier^[réf. nécessaire].
- Yves Milecamps, peintre-décorateur né en 1930, membre de l'Académie des beaux-arts (France), vit et travaille à Poissy et Saint-Germain-en-Laye.
- Claude Monet (1840-1926), peintre impressionniste, a vécu à Poissy dans la villa Saint-Louis.
- Gérard Monnier (1935-2017), historien de l'architecture du xx^e siècle, professeur émérite de l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, né à Poissy.
- Stanley Nsoki, footballeur international espoir français né en 1999 à Poissy.
- Wendy Obein, handbaleuse évoluant au poste de gardienne de but, né à Poissy en 1986.
- Marthe Orani (1874-1957), artiste peintre née à Poissy en 1874 et décédée à Paris en 1957, élève de Baschet et Bompard puis de Vuillard et Bonnard. Son œuvre est essentiellement basée sur des fleurs qu'elle représente de manière très poétique par des huiles sur toile.

55.

- Philippe III (1245-1285), dit « Philippe le Hardi » fils de saint Louis et roi de France ^[réf. nécessaire].
- Wilfride Piollet (1943 - 2015), chorégraphe et danseuse Étoile de l'Opéra de Paris, réside à Poissy^[réf. nécessaire].
- Christine de Pizan (1364-1431), philosophe et poétesse française de naissance italienne, a fini ses jours au monastère de Poissy. Elle donna dans la livre du « Dit de Poissy » une description du monastère qu'elle visita en 1400 et dans lequel une de ses filles était religieuse^[réf. nécessaire]. Son nom a été donné à la médiathèque de la ville, ouverte en décembre 2006.
- Jeanne-Antoinette Poisson, dite Madame de Pompadour (1721-1764), favorite du roi de France et de Navarre Louis XV, a vécu au couvent des Ursulines de Poissy, de 1727 à 1730.
- Mikael de Poissy ^[sources ?], artiste tatoueur basant son travail sur le thème du vitrail.
- Alphonse de Poitiers (1220-1271), frère de Saint Louis né à Poissy.
- Nicolas Poussin (1594-1665), peintre français classique, a habité à Poissy.
- Michel Frost, ancien joueur de football professionnel, secrétaire général de la CSI, adjoint délégué aux relations avec les associations de la ville de Poissy.
- Daniel Ridgway Knight (1839 - 1924), peintre américain, qui s'établit à Poissy en 1872, dans une propriété mitoyenne de Meissonier.
- Émile Roullouas, marcheur français (1903-1994), 9^e de la course Paris - Lille en 1936 qui a vécu 50 ans à Poissy (quartier de Beaugerard) ^[réf. nécessaire].
- Babette de Rozières, chef cuisinier qui eut un restaurant à Poissy jusqu'à son incendie en 2005.
- Thierry Rupert, joueur de basket-ball né en 1977, formé au Poissy-Chatou Basket.
- Yohann Sangaré, joueur de basket-ball évoluant au poste de meneur, né à Poissy en 1983.
- Catherine Stermann (1949-1985), comédienne né à Poissy.
- Marc Tardano (1917-1986) a résidé à Poissy dont il fut maire adjoint. Il est l'auteur de plusieurs romans, en particulier *Le Franciscain de Bourges*, ouvrage autobiographique racontant sa rencontre, dans l'univers carcéral de la seconde guerre mondiale, avec le moine Aloïs Stanke qui, bien qu'ennemi dans l'armée allemande, soulagea et aida de nombreuses personnes arrêtées et torturées dans les prisons de Bourges. De ce roman Claude Autant-Lara fit un film qui connut un grand succès.

56.

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

Jean-Marie Vasseur, le **Poissy**, le **10 mars 1900**, un **un** des **la** **même** **neuve** **le** **et** **premier** **de** **l'aviation**, il **construit** **deux** **appareils** à **Binc** (Côtes d'Armor), dont l'un d'eux « La mouette géante » s'élève du sol pendant plusieurs minutes, sur la plage de Cesson à Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), en 1910. Il décède « Mort pour la France » à Dunkerque (Nord), le 29 avril 1916, après l'écrasement au décollage du bombardier voisin LAS III, qu'il pilotait au sein d'une escadre de quatre appareils chargés d'une mission nocturne périlleuse sur la base ennemie d'Ostende (Belgique)^{[201],[202]}.

- Jean-Luc Vasseur, ancien joueur de football né à Poissy en 1969.
- Louis-Alfred Véron dit « Norton » (1850-1894), faussaire mort à la maison centrale de Poissy.

Gastronomie

Poissy est le berceau du **noyau de Poissy**. Cette liqueur à base de noyau d'abricot serait née dans une auberge de Poissy en 1698. Elle fut autrefois vendue sous la marque « au gobelet d'argent » et se présentait comme le « véritable noyau de Poissy ». Elle est concurrencée au XIX^e siècle par une autre liqueur, le « vrai noyau de Poissy », jusqu'à ce que les deux entreprises fusionnent en 1955^[203].



Boutique du Noyau de Poissy.

Près du vieux pont, le restaurant à l'enseigne de « L'Esturgeon » rappelle une prise mémorable faite par le propriétaire dudit restaurant sous le vieux pont le 2 juillet 1839, un esturgeon de 100 kg et trois mètres de long^[204].

Depuis 2002, début avril, la ville organise une foire artisanale et gastronomique, en partenariat avec l'Union du commerce et de l'artisanat.

Héraldique

Blason	<i>D'azur au poisson d'argent posé en fasce, accompagné de deux fleurs de lys d'or, l'une en chef et l'autre en pointe, et adextré d'une autre fleur de lys du même mouvant du fianc</i>
	Ce blason, très ancien est décrit dans une ordonnance de 1699 par Charles d'Hoziér, généalogiste du roi, et se trouve représenté au XV ^e siècle dans la collégiale, bas-côté sud, sur une clé de voûte et au XVII ^e siècle par une sculpture présente sur le portail gauche (vantaill droit) situé dans le porche sud ^[205] . Il aurait été accordé à la ville par le roi saint Louis.

57.

Détails	poisson d'argent posé en fasce, accompagné en chef et en pointe d'une fleur de lys d'or, et à dextre, à la tête du poisson, d'une autre fleur de lys défilante à senestre aussi d'or ». Ce blason (illustré à droite), bien qu'il soit présenté comme une confirmation, diffère de l'ancien par la position de la demi-fleur de lys, qui semble mangée par le poisson. Ce blason pourrait avoir été inspiré à la commission d'héraldique par les armoiries du chapitre de la collégiale qui comportent un tel blason, qui se trouve représenté sur le couvercle en cuivre de la cuve baptismale ^[206] . Le blason original a été rétabli depuis. Le statut officiel du blason reste à déterminer.
----------------	--

^ Voir aussi

Sur les autres projets Wikimedia :

Poissy, sur Wikimedia Commons

Bibliographie

- *Histoire de Poissy*, Edmond Bories, Laffite Reprints, Marseille, 1987,^[1^{re} édition : Honoré Champion, Paris, 1901].
- *Le Vieux Poissy*, d'après des documents inédits, Henri Parguez, Librairie Henri Leclerc, Paris, 1906.
- *Paroisse Notre-Dame de Poissy, Quelques pages d'histoire sur l'église*, Henri Parguez, Imprimerie Lejay, Poissy.
- *Poissy à travers les âges*, Raymond Labarraque, 1948.
- *Histoire de la Caisse de Poissy*, André Gravereau, librairie Henry Maillet, Paris, 1956.
- « Les formes d'intervention des pouvoirs publics dans l'approvisionnement en bestiaux de Paris : la Caisse de Poissy de l'Ancien Régime au Second Empire », Sylvain Leteux, *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 2005, n° 74, p. 49–78.
- *Coutumes et folklores en Yvelines*, Victor R. Béliot. Préface de Paul-Louis Tenaillon, président du Conseil général des Yvelines de 1977 à 1984, membre émérite de l'Académie des sciences morales, des lettres et des arts de Versailles, Librairie Guénégaud, 1977 (FRBNF 34588328).
- *Poissy et son histoire*, Narcisse Noël, Cercle d'études historiques et archéologiques, Poissy, 1978.
- *Poissy historique et touristique*, Pierre Maurice-Garçon, éditions Christian, Paris, 1979.

58.

- *La collégiale Notre-Dame de Poissy*, ville de Poissy, SAEP Editions, 1994
- *Les Ursulines de Poissy - histoire d'un quartier (1647-1792-1821)*, Bernadette Dieudonné, Cercle d'études historiques et archéologiques, Poissy, 1998.
- *L'Atelier monétaire de Poissy (1922-1927)*, Jean Le Floch, Cercle d'études historiques et archéologiques, Poissy, 2006, (ISBN 2-9513399-1-7)
- *Poissy, une légende automobile*, Jean-Louis Loubet et Nicolas Hatzfeld, éditions ETAI, 2002, (ISBN 2-7268-8520-9)
- *Poissy, cité d'art, d'histoire et d'industrie*, Sophie Cueille, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, APPIF, Paris, 2003, (ISBN 2-905913-38-X)
- *Les Sept Vies de Poissy, une aventure industrielle*, Nicolas Hatzfeld et Jean-Louis Loubet, ETAI, 2001 (ISBN 2-7268-8562-4).
- *Histoire de Poissy à travers ses rues et ses quartiers (tome 1)*, Cercle d'études historiques et archéologiques, Poissy, 2016.

Articles connexes

- Liste des communes des Yvelines

Liens externes

- Site de la mairie [[]archive]
- Site de l'office de tourisme [[]archive]
- « Dossier complet : Commune de Poissy (78498) » [[]archive], *Recensement général de la population de 2019*, INSEE, 27 juin 2022 (consulté le 4 juillet 2022).
- « Poissy » [[]archive], *Ma commune*, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 4 juillet 2022.
- « Poissy [[]archive] » sur Géoportail.

Notes et références

59.

Notes

- ↑ Selon le zonage des communes rurales et urbaines publié en novembre 2020, en application de la nouvelle définition de la ruralité validée le 14 novembre 2020 en comité interministériel des ruralités.
- ↑ La notion d'aire d'attraction des villes a remplacé, en octobre 2020, celle d'aire urbaine afin de permettre des comparaisons cohérentes avec les autres pays de l'Union européenne.
- ↑ Le musée du Joue de Poissy porte le nom de ce maire.
- ↑ Il a notamment écrit *Un homme de Poissy*, éditions Sociales, 1982. Ensuite élu aux Mureaux, cf. « De SIMÇA à Flins… » [[]archive], *L'Humanité*, 17 février 1992.
- ↑ Par convention dans Wikipédia, le principe a été retenu de n'afficher dans le tableau des recensements et le graphique, pour les populations légales postérieures à 1999, que les populations correspondant à une enquête exhaustive de recensement pour les communes de moins de 10 000 habitants, et que les populations des années 2006, 2011, 2016, etc. pour les communes de plus de 10 000 habitants, ainsi que la dernière population légale publiée par l'Insee pour l'ensemble des communes.
- ↑ Population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022, millésimée 2019, définie dans les limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2021, date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019.
- ↑ En 1943 Laja Zylberberg se réfugie avec sa fille Rachel dans une ancienne buanderie de Poissy après que son mari soit déporté. Elle a pour voisins Antoinette et Marcel Loubeau. Marcel Loubeau est gardien de la prison de la ville. Un jour, il voit avec stupeur sa voisine et la fillette provisoirement incarcérés avant leur départ pour Drancy. Ne perdant pas une minute, il alerte des amis Résistants. Une évasion fut organisée sur le champ. La camionnette qui assurait le transfert fut interceptées et les deux malheureuses innocentes qui en furent extraites, conduites chez Marcel et Antoinette Loubeau ! Elles y vécurent terrees, attentives à ne faire aucun bruit qui puisse révéler leur présence, jusqu'à ce que le danger se soit éloigné.

Références

Site de l'Insee

- ↑ [[]et []] « Chiffres clés - Logement en 2019 à Poissy » [[]archive] (consulté le 4 juillet 2022).

60.

- ↑ « etLi « Chiffres-clés - Logement en 2019 à Poissy - Section LOG T7 » [archive] (consulté le 4 juillet 2022).
- ↑ « Chiffres clés - Logement en 2019 dans le Yvelines » [archive] (consulté le 4 juillet 2022).
- ↑ « Chiffres clés - Logement en 2019 dans la France entière » [archive] (consulté le 4 juillet 2022).

Autres sources

- ↑ L'Europe pour les Pisciaçais [archive], *Le Parisien*, 18 juin 2002
- ↑ Viennet au pied du podium à Beauvais [archive], *Courrier picard*, 15 juin 2014.
- ↑ Le FC Lorient piégé à Poissy [archive], *Ouest France*, 16 février 2020.
- ↑ Carte géologique de la France, feuille Versailles, 1/50 000, BRGM.
- ↑ Inspection générale des carrières Yvelines-Val-d'Oise-Essoane [archive]
- ↑ BASOL - index des sites des Yvelines [archive]
- ↑ Carte des zones inondables à Poissy, PPRI des Yvelines [archive] [PDF].
- ↑ PPRI de la vallée de la Seine et de L'Oise, arrêté préfectoral du 30 juin 2007 [archive] [PDF].
- ↑ Plan de prévention des risques d'inondation dans la vallée de la Seine et de l'Oise - département des Yvelines [archive]
- ↑ Météo-France - Climatologie [archive]
- ↑ *Le Pisciaçais*, bimensuel, avril 2010 n° 37 p. 12-13.
- ↑ Poissy-Saint Germain-en-Laye : l'hôpital du futur sur les rails [archive], *Les Échos*, 6 avril 2016
- ↑ <http://www.ville-poissy.fr/index.php/infos-generales/623-le-centre-de-planification-familiale-ouvre-ses-portes.html> [archive]
- ↑ Loisirs et culture sur le site officiel de la commune [archive]
- ↑ Théâtre [archive]
- ↑ Médiathèque [archive]
- ↑ Conservatoire [archive]
- ↑ « Maison de Fer - Ville de POISSY » [archive], sur www.ville-poissy.fr (consulté le 8 septembre 2020).
- ↑ « Le Paris Saint-Germain choisit Poissy - psg.fr » [archive] (consulté le 12 juillet 2016).
- ↑ <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/zones-urbaines-sensibles> [archive]
- ↑ <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/quartiers->

61.

pour le département du Val-d'Oise.

- ↑ « Typologie urbain / rural » [archive], sur www.observatoire-des-territoires.gouv.fr (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Commune urbaine - définition » [archive], sur *le site de l'Insee* (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Comprendre la grille de densité » [archive], sur www.observatoire-des-territoires.gouv.fr (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Unité urbaine 2020 de Paris » [archive], sur <https://www.insee.fr/> [archive] (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Base des unités urbaines 2020 » [archive], sur www.insee.fr, 21 octobre 2020 (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ Vianney Costemale, « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines » [archive], sur *le site de l'Institut national de la statistique et des études économiques*, 21 octobre 2020 (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ « Liste des communes composant l'aire d'attraction de Paris » [archive], sur *le site de l'Institut national de la statistique et des études économiques* (consulté le 4 avril 2021).
- ↑ Marie-Pierre de Bellefen, Pascal Eusebio, Jocelyn Forest, Olivier Pégaz-Blanc et Raymond Warnod (Insee), « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une » [archive]
- ↑ <http://j.ville.gouv.fr/index.php/referenca/10897> [archive]
- ↑ https://www.institutparisregion.fr/filesadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2133/20.19.01_Etude_PM_gdes_villes_V_def.pdf [archive]
- ↑ <http://www.ville-poissy.fr/index.php/mairie/des-services-pour-tous/tranquillite-publique.html> [archive]
- ↑ <https://www.ville-poissy.fr/index.php/communique/264-l-inauguration-du-centre-de-supervision-urbain-en-chiffres.html> [archive]
- ↑ <https://www.ville-poissy.fr/index.php/infos-generales/1752-securite-la-police-municipale-est-armee.html> [archive]
- ↑ Mehdi Gherdane, « A Poissy, les interventions des policiers municipaux sont désormais filmées » [archive], sur www.leparisien.fr, 28 septembre (consulté le 28 juillet 2020).
- ↑ Rédaction Saint-Germain, « Yvelines. Poissy se mobilise contre les violences aux abords des établissements scolaires » [archive], sur *Actu.fr*, 29 novembre 2019 (consulté le 28 juillet 2020).
- ↑ Yves Fossey, « Poissy : tolérance zéro contre les incivilités » [archive], *leparisien.fr*, 26 août 2019.
- ↑ Elisabeth Gardet, « Poissy : la sécurité renforcée à la piscine des Migneaux après les débordements » [archive], sur www.leparisien.fr, 15 juillet 2018 (consulté le 12 mai 2021)

62.

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

consulté le 4 avril 2021).

20. ↑ « Cité Jardin de Poissy » [archive], notice n° IA78001095, base Mérimée, ministère français de la Culture.
21. ↑ Quartier de Beauregard [archive]
22. ↑ Mode d'occupation du sol en 1999, laurif [archive] « Copie archivée » (version du 22 février 2008 sur l'Internet Archive).
23. ↑ Commission particulière du débat public - Francilienne [archive]
24. ↑ A104, le tracé vert, DRE Île-de-France [archive].
25. ↑ et b Ernest Nègre - Toponymie générale de la France, page 579.
26. ↑ Narcisse Noël, *Poissy et son histoire*, Cercle d'études historiques et archéologiques de Poissy, 1978, p. 8.
27. ↑ Yves Fossey, « Poissy : des fouilles archéologiques dans le centre-ville jusqu'en septembre » [archive], leparisien.fr, 5 mai 2017.
28. ↑ Jacques Tréton, *Histoire de Montainville en Pincerais*, édition à compte d'auteur, 1998 (ISBN 2-9512315-0-4), p. 53.
29. ↑ Narcisse Noël, *Poissy et son histoire*, Cercle d'études historiques et archéologiques. 1976, p. 15.
30. ↑ Narcisse Noël, *op. cit.*, p. 16.
31. ↑ André Chârdaville « Le mouvement communal en France

réserve communale » [archive], *Le Parisien*, 19 avril 2020.

114. ↑ Alain Piffaretti, « Coronavirus : Poissy mobilise sa réserve communale » [archive], *Les Échos*, 27 avril 2020.
115. ↑ https://www.yvelines-infos.fr/ile-sdis-78-sequipe-de-cameras-pietons/ [archive]
116. ↑ https://actu.fr/ile-de-france/poissy_78498/yvelines-700-000-pour-renover-le-commissariat-de-poissy_40002497.html [archive]
117. ↑ https://www.senat.fr/questions/basse/2004/SEQ040103905.html [archive]
118. ↑ http://www.cgjpl.fr/wp-content/uploads/2011/03/Ciat-de-Poissy_78_visite-final-10-07-16.pdf [archive]
119. ↑ « Le maire Karl Olive renouvelle son soutien à la police municipale » [archive], sur *www.ville-poissy.fr*, 10 juin 2021 (consulté le 10 juin 2021)
120. ↑ « Intelligence artificielle : comment va-t-elle changer notre quotidien ? » [archive], sur *www.lci.fr*, 5 août 2021 (consulté le 29 septembre 2021).
121. ↑ Délinquance : palmars 2005 des Yvelines, *Le Figaro*, 24 septembre 2006.
122. ↑ L'organisation du recensement [archive], sur *insee.fr*.
123. ↑ Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui [archive] sur le site de l'École des hautes

63.

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

avec le pouvoir royal » in Robert Favreau, Régis Rech et Yves-Jean Riou (directeurs), *Bonnes villes du Poitou et des pays charentais (x^e – xvi^e siècles) : Actes du colloque tenu à Saint-Jean-d'Angély les 24-25 septembre 1999*, publiés par la Société des antiquaires de l'Ouest in *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 5^e série, tome VIII (2002), à Poitiers. (ISBN 2-9519441-0-1), p. 22.

32. ↑ Narcisse Noël, *op. cit.* p. 373.
33. ↑ *Le Patrimoine des communes des Yvelines*, Paris, Éditions Flohic, coll. « Le Patrimoine des communes de France », août 2000, 1155 p. (ISBN 2-84234-076-1) tome II, p. 688.
34. ↑ Bernard Beck, *Châteaux forts de Normandie*, Rennes, Ouest-France, 1986, 168 p. (ISBN 2-85882-479-7), p. 76.
35. ↑ Narcisse Noël, *op. cit.*, p. 115.
36. ↑ et b « Maison de Poissy » [archive], sur *Racines et Histoire*.
37. ↑ « Chaumont-en-Vexin et Quiry, p. 4 et 2 » [archive], sur *Racines & Histoire*.
38. ↑ « Maizelan » [archive], sur *Racines et Histoire*.
39. ↑ « Le Baveux de Garencières, p. 2 » [archive], sur *Racines & Histoire*.
40. ↑ Monographie de Rolleboise aux AD.
41. ↑ Narcisse Noël, *op. cit.*, p. 281.

124. ↑ Fiches Insee - Populations légales de la commune pour les années 2006 [archive], 2007 [archive], 2008 [archive], 2009 [archive], 2010 [archive], 2011 [archive], 2012 [archive], 2013 [archive], 2014 [archive], 2015 [archive], 2016 [archive], 2017 [archive], 2018 [archive] et 2019 [archive].
125. ↑ Narcisse Noël, *op. cit.*, p. 395.
126. ↑ Poissy sur le site de l'INSEE [archive]
127. ↑ INSEE : pyramide des âges 1999 - Poissy [archive]
128. ↑ INSEE : pyramide des âges 1999 - Région Île-de-France [archive] « Copie archivée » (version du 28 mars 2007 sur l'Internet Archive).
129. ↑ « Revenus fiscaux localisés par ménages - Année 2010 » [archive], sur *site de l'Insee*, 2016 (consulté le 13 novembre 2016).
130. ↑ « Indicateurs de structure et de distribution des revenus en 2010 | Insee » [archive], sur *www.insee.fr* (consulté le 6 octobre 2017).
131. ↑ Étude Journal du Net à propos du taux de chômage à Poissy [archive]
132. ↑ et b « Dossier complet - Commune de Poissy (78) » [archive], sur *site de l'Insee*, 2014 (consulté le 5 septembre 2017).
133. ↑ « Dossier complet - Département des Yvelines (78) » [archive], sur *site de l'Insee*, 2014 (consulté le 5 septembre 2017).

64.

de l'Ancien Régime au Second Empire » [archive].

43. ↑ « Les formes d'intervention des pouvoirs publics dans l'approvisionnement en bestiaux de Paris : la Caisse de Poissy de l'Ancien Régime au Second Empire », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 2005.
44. ↑ *Poissy, cent ans d'images*, op. cit., p. 133.
45. ↑ « L'usine Grégoire, première industrie automobile à Poissy » [archive], sur *archives.yvelines.fr* (consulté le 19 mars 2020).
46. ↑ *Poissy, cent ans d'images*, op. cit., p. 203.
47. ↑ *Le Patrimoine des communes des Yvelines*, Paris, Éditions Flohic, col. « Le Patrimoine des communes de France », août 2000, 1165 p. (ISBN 2-84234-070-1), p. 694.
48. ↑ *Atelier monétaire de Poissy*. Jean Le Floch, CEHA, 2006
49. ↑ *Poissy, cent ans d'images*, op. cit., p. 138.
50. ↑ *Revue Chronos*, n° 57, CEHA, 2007.
51. ↑ *Poissy, cent ans d'images*, op. cit., p. 53.
52. ↑ Jean-Louis Loubet et Nicolas Hatzfeld, op. cit., p. 31.
53. ↑ *Le Patrimoine des communes des Yvelines*, Paris, Éditions Flohic, col. « Le Patrimoine des communes de France », août 2000, 1165 p. (ISBN 2-84234-070-1), p. 696.
54. ↑ *Poissy, une légende automobile*, op. cit., p. 63.

134. ↑ « INSEE, recensement 1999 - Nationalités à Poissy » [archive] (Archive.org · Wikivis · Archive.is · Google · Que faire ?)
135. ↑ INSEE, recensement 1999 - Nationalités dans les Yvelines [archive]
136. ↑ *Poissy, une légende automobile* op. cit., p. 125.
137. ↑ ^a et ^b Site de Poissy Volley [archive].
138. ↑ site de Poissy VTT [archive].
139. ↑ Hélène Meyer-Roudet, *Y'a du sport au musée*, p. 36.
140. ↑ http://www.ville-poissy.fr/fr/loisirs/vie-associative/annuaire-2009-2010.html [archive] Associations
141. ↑ Site du groupement paroissial catholique de Poissy-Villennes-Médan [archive]
142. ↑ Le temple de Poissy [archive]
143. ↑ Église évangélique de Poissy [archive]
144. ↑ [1] [archive]
145. ↑ « Emplois au lieu de travail selon l'activité économique des individus » [archive] (Archive.org · Wikivis · Archive.is · Google · Que faire ?) Insee
146. ↑ Population active par sexe, âge et type d'activité à Poissy - Insee [archive]
147. ↑ Chômage en 2005 [archive] L'Internaute (Source de l'INSEE)

65.

corbusier.html [archive]

56. ↑ Loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne [archive], JORF n° 162 du 12 juillet 1964, p. 6204-6209, fac-similé sur Légifrance.
57. ↑ Scrutin présidentiel de 2002 - Poissy [archive]
58. ↑ Scrutin du 29 mai 2005 sur la constitution Européenne - Poissy [archive]
59. ↑ Scrutin présidentiel de 2007 - Poissy [archive]
60. ↑ « YVELINES(78) -- Poissy » [archive], *Résultats des élections municipales 2008*, Ministère de l'intérieur (consulté le 4 juillet 2022).
61. ↑ Résultats officiels pour la commune Poissy [archive]
62. ↑ « Karl Olive écrase Bernard : Karl Olive (UMP) est élu dès le premier tour à Poissy avec plus de 62% des voix. Frédéric Bernard, le maire sortant (PS), ne recueille que 24,84% des voix », *78 actu*, 24 mai 2014 (lire en ligne [archive], consulté le 4 juillet 2022).
63. ↑ Yves Fossey, « Poissy : Karl Olive à la conquête d'un second mandat : Élu dès le premier tour en 2014, le maire sortant (DVD) vient d'officialiser sa candidature avec une équipe renouvelée », *Le Parisien, édition des Yvelines*, 13 janvier 2020 (lire en ligne [archive], consulté le 24 mai 2020).
64. ↑ « Elections municipales et communautaires

149. ↑ Le Technoparc, site officiel [archive]
150. ↑ « Dynamikum (Pirmasens) : 2020 Ce qu'il faut savoir pour votre visite » [archive], sur *Tripadvisor* (consulté le 8 septembre 2020).
151. ↑ ^(pt) *wwwvossa.fr*, « Dynamikum | Technoparc Poissy » [archive], sur *www.technoparc-poissy.com* (consulté le 8 septembre 2020).
152. ↑ Recensement agricole de 2000 - Agreste [archive]
153. ↑ *Le Pisciacais*, novembre 2009 n° 28 p. 23
154. ↑ ^(pdf) Conseil municipal du 29 janvier 2009 [archive] p. 5 à 8
155. ↑ « A Poissy, la ZAC Rouget-de-Lisle prend forme », *Le Monde.fr*, 9 septembre 2017 (lire en ligne [archive], consulté le 8 septembre 2020).
156. ↑ « Hôtel-de-ville » [archive] (Archive.org · Wikivis · Archive.is · Google · Que faire ?).
157. ↑ L'hôtel de ville de Poissy [archive] sur la base Mérimée
158. ↑ Villa Savoye [archive]
159. ↑ Noyau de Poissy [archive]
160. ↑ La maison centrale [archive]
161. ↑ Le Château de Villiers [archive]
162. ↑ ^a ^b et ^c *Poissy, cité d'art, d'histoire et d'industrie*, Sophie

66.

- 55. ↑ Article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales [archive], sur Légifrance.
- 56. ↑ ^{et b} Place aux Grand Hommes Histoire de nom de rues à Poissy [archive] p. 2, consultée le 3 octobre 2010
- 57. ↑ *Journal de Poissy et ses environs*, n°508, 11 décembre 1933, p. 1
- 58. ↑ « Démission du maire communiste de Poissy », *Le Monde*, 7 octobre 1981 (lire en ligne [archive], consulté le 16 décembre 2018).
- 59. ↑ Damien Régis, « Poissy a sanctionné son maire trop militant », *Le Monde*, 29 mars 1983 (lire en ligne [archive], consulté le 4 juillet 2022) « Fin 1981, pour des raisons de santé, M. Jean Tricart avait passé la main et le fauteuil de maire à M. Joseph Tréhe, le jeune patron de la fédération communiste des Yvelines (...) Avec 63 voix d'avance seulement sur le total des deux listes de gauche, M. Masdeu-Arus, déjà entré au conseil municipal au bénéfice d'une partielle et au conseil général en 1982, a donc conquis la mairie de la troisième ville des Yvelines ».
- 70. ↑ Henri Rollin, *Militant chez Simca-Chrysler*, éditions sociales, 1977, p. 133-134.
- 71. ↑ Mehdi Gherdane avec Y.F, « Poissy : l'ancien député-maire Jacques Masdeu-Arus est mort : Il avait 76 ans et avait dirigé la ville pendant 25 ans », *Le Parisien*, édition des Yvelines,

musiques de la famille, AFPin, Paris, 2003

- 163. ↑ Le château de la Coudraie [archive]
- 164. ↑ Ferme du Poulit [archive]
- 165. ↑ Château d'eau [archive]
- 166. ↑ Vestiges de mur d'enceinte, Poissy [archive]
- 167. ↑ ^{et b} *Poissy magazine*, n° 69, juin 2007, page 8.
- 168. ↑ Revue de presse 2006 de la Saint Louis de Poissy [archive]
- 169. ↑ ^{et b} *Poissy magazine*, n° 69, juin 2007, page 9.
- 170. ↑ Maria Tchobanov, « Le Corbusier en bronze, œuvre d'un artiste russe, inauguré à Poissy » [archive], sur *Rbth.com* (consulté le 28 juillet 2020).
- 171. ↑ Palmarès du Concours des villes et villages fleuris dans les Yvelines [archive]
- 172. ↑ Musée du jouet [archive]
- 173. ↑ Fiche sur le musée d'art et d'histoire sur le site du conseil général des Yvelines [archive]
- 174. ↑ Lieux de tournage sur L2TC.com [archive]
- 175. ↑ *Poissy Les Nouvelles*, jeudi 26 avril 2007, n° 195, p. 5, « Avec le tournage d'Où es-tu ? la collégiale décor de cinéma »
- 176. ↑ Le Parisien, « Tournage devant la prison », *Le Parisien*, 28 juillet 2020 (lire en ligne [archive], consulté le

67.

- 72. ↑ « L'ex-maire (PS) de Poissy coache un candidat à la présidence du Congo », *Le Parisien*, 5 avril 2015 (lire en ligne [archive], consulté le 4 juillet 2022) « Frédéric Bernard, qui a adhéré au PS en 1997, a été élu pendant 18 ans. Après être devenu conseiller municipal de Poissy en 1995, il a été maire de la ville de 2008 à 2014 ».
- 73. ↑ ^{et b} Mehdi Gherdane, « Poissy : Sandrine Dos Santos, une élue discrète dans l'ombre du très médiatique Karl Olive : Loi sur le cumul des mandats oblige, le nouveau député Karl Olive va quitter son poste de maire de « sa » ville à compter du dimanche 3 juillet. L'hyper médiatique élu va céder la place à son actuelle première adjointe », *Le Parisien*, 29 juin 2022 (lire en ligne [archive], consulté le 4 juillet 2022).
- 74. ↑ Réélu pour le mandat 2020-2026 : Sébastien Birden, « Poissy : élection express pour Karl Olive : Réélu au premier tour avec 75,6 % des voix, le maire sortant DVD a officiellement été réélu ce samedi matin au cours du conseil d'installation retransmis sur les réseaux sociaux », *Le Parisien*, édition des Yvelines, 23 mai 2020 (lire en ligne [archive], consulté le 24 mai 2020).
- 75. ↑ Stéphane Corby, « Je suis authentique, cash et sans filtre » : qui est Karl Olive, le maire « showman » de Poissy ? : Ancien journaliste sportif, fan de foot et du PSG, Karl Olive est un homme engagé sur tous les terrains, avec un style très direct, qui pourrait lui ouvrir les portes d'un ministère autant qu'il agace ses opposants. À 52 ans, il se porte candidat aux

- 177. ↑ *www.nouvelles-des-deux-rives.com* « Tete de turc » à Carrères-sous-Poissy [archive] Consulté le 14 décembre 2010
- 178. ↑ Thomas Richardson, « Yvelines. Décès de Jean-Pierre Mocky : souvenirs de tournage à Poissy et Carrères-sous-Poissy » [archive], sur *www.actu.fr*, Publihebdos (consulté le 2 septembre 2019).
- 179. ↑ « Jean-Pierre Mocky en tournage à Poissy » [archive], sur *http://www.leparisien.fr* [archive], 10 novembre 2012 (consulté le 2 septembre 2019).
- 180. ↑ Le Parisien, « « Profilage » tourné à l'Esturgeon », *Le Parisien*, 28 juillet 2020 (lire en ligne [archive], consulté le 28 juillet 2020).
- 181. ↑ « JEAN-PIERRE MOCKY - LE SITE OFFICIEL » [archive], sur *jpierre-mocky.fr* (consulté le 10 mai 2021).
- 182. ↑ « French Blood (2015) - IMDb » [archive] [vidéo], sur *IMDb* (consulté le 28 juillet 2020).
- 183. ↑ « Tourné à Poissy, le téléfilm "Marion, 13 ans pour toujours" est diffusé ce soir - Ville de POISSY » [archive], sur *villes-poissy.fr* (consulté le 10 mai 2021).
- 184. ↑ Le Parisien, « Poissy : Julie Gayet attire les curieux », *Le Parisien*, 28 juillet 2020 (lire en ligne [archive], consulté le 28 juillet 2020).
- 185. ↑ « Poissy - Saint-Rémy : Laëtitia Dosch en

68.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Poissy

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

25 mai 2021 (lire en ligne [archive], consulté le 4 juillet 2022).

76. ↑ AFP, « LR : le maire de Poissy Karl Olive sans étiquette pour les municipales », *Le Figaro*, 21 août 2019 (lire en ligne [archive], consulté le 24 mai 2020) « Le maire de Poissy (Yvelines) Karl Olive ne renouvellera pas sa carte chez Les Républicains : en désaccord avec la ligne du parti, l'édile, proche d'Edouard Philippe, a confirmé mercredi à l'AFP qu'il se présenterait sans étiquette aux prochaines municipales ».

77. ↑ Sébastien Birden, « Pas facile de passer après lui » : à Poissy, la maire Sandrine Dos Santos succède au showman Karl Olive, devenu député : C'est un changement d'ère et de style qui s'annonce à Poissy. Contraint de rendre son écharpe de maire à la suite de son élection à l'Assemblée nationale, le nouveau député Karl Olive a passé la main ce dimanche à Sandrine Dos Santos – sa première adjointe à la mairie depuis 2014 – lors d'une cérémonie à l'ambiance survoltée », *Le Parisien*, 3 juillet 2022 (lire en ligne [archive], consulté le 4 juillet 2022).

78. ↑ « Conseil communautaire : quatre nouveaux élus au sein de l'exécutif » [archive], *Communauté urbaine / L'organisation politique / Le conseil communautaire mandature 2020 2026*, sur <https://gpsao.fr> [archive], 7 juillet 2022 (consulté le 8 juillet 2022).

79. ↑ Prix et qualité du service public d'élimination des déchets : Rapport annuel 2007 [archive]

186. ↑ <http://www.ville-poissy.fr/index.php/infos-generales/561-hotel-restaurant-l-esturgeon-decor-de-la-serie-clem.html> [archive]

187. ↑ https://www.ville-poissy.fr/images/pdf/pv-cr_conseil_municipaux/PROCES_VERBAL_26_UJIN_2017.pdf [archive]

188. ↑ Acte de décès de David Bélonie page 24/137, acte Numéro 13 [archive]

189. ↑ Acte de décès de Charles Bill page 41/207 acte N°72 [archive]

190. ↑ Voir la biographie de Stéphane Malsagne *Au cœur du Grand Jeu, La France en Orient - Charles-Eudes Bonin (1865-1929) explorateur-diplomate*, *Geuthner* 2015.

191. ↑ Tombeau de Léon Deliance sur Patrimoine.org [archive]

192. ↑ <http://boulevardfineart.com/ferrologree.html> [archive]

193. ↑ « Yvelines. Poissy : avec Rémy, la vodka adopte une esthétique artistique » [archive], sur *actu.fr* (consulté le 5 juin 2022)

194. ↑ *Poissy magazine*, n° 58 juin 2002 p. 17

195. ↑ « Antoinette et Marcel Loubeau : des Justes honorés au jardin de l'Olivier » [archive], *Infos générales*, sur <https://www.ville-poissy.fr> [archive] (consulté le 29 novembre 2020).

69.

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Poissy

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

archéologiques de Poissy, 1988 (ISBN 2-906483-17-6), p. 230.

81. ↑ « Jumelage. Städtepartnerschaft » [archive], *plaque pour le 50^e anniversaire (1966-2016)*.

82. ↑ Procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2021 [archive].

83. ↑ Jehan-Jacques Peyre, « La cité Saint-Louis va se jumeler avec une ville russe », *Le Courrier des Yvelines*, n° 3749, 21 juin 2017 (lire en ligne [archive]).

84. ↑ Procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2021 [archive].

85. ↑ https://actu.fr/ile-de-france/poissy_78498/un-drapeau-de-poissy-se-retrouve-dans-l-espace_47698085.html [archive]

86. ↑ *Neimarinés* [archive] Consulté le 9 octobre 2010

87. ↑ « Adhérents » [archive], *yvelines.fr*, dernière modification le 8 juillet 2020.

88. ↑ Inspection académique des Yvelines, circonscription de Poissy [archive]

89. ↑ Écoles, inspection académique de Versailles [archive]

90. ↑ Établissements secondaires, Inspection académique de Versailles [archive]

91. ↑ Institution Notre-Dame de Poissy, site officiel [archive]

Justes de France, Comité français pour Yad Vashem (consulté le 29 novembre 2020).

197. ↑ Statue de Meissonnier (bronze) sur le site Patrimoine de France [archive]

198. ↑ Statue de Meissonnier (marbre) sur le site Patrimoine de France [archive]

199. ↑ *Le Parisien*, « Poissy : hommage à la danseuse étoile Wilfride Piollet », *Le Parisien*, 28 juillet 2020 (lire en ligne [archive], consulté le 28 juillet 2020).

200. ↑ Edmond Bories, op. cit. p. 25 et suivantes.

201. ↑ « Jean Marie Vasserot (1883 - 1916) » [archive], *Officiers et anciens élèves*, sur <http://ecole.nav.traditions.free.fr> [archive] (consulté le 29 novembre 2020).

202. ↑ « Jean Marie Vasserot, Mort pour la France le 29-04-1916 » [archive], *Morts pour la France de la Première Guerre mondiale*, sur <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr> [archive] (consulté le 29 novembre 2020).

203. ↑ *Poissy, cent ans d'images*, op. cit. p. 155.

204. ↑ *Poissy, cent ans d'images*, op. cit. p. 171.

205. ↑ Edmond Bories, *Histoire de Poissy*, Honoré Champion éditeur, Paris 1901, p. 26.

206. ↑ Narcisse Noël, *Poissy et son histoire*, Cercle d'études

70.

SUPERFICIE DU BIEN

Le bien immobilier objet du procès-verbal de description, est un appartement comprenant 4 d'une superficie de 73,34 m2 en Loi Carrez pièces.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le bien est vide.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

ENTRÉE

L'**accès** s'effectue par une porte blindée en bon état, de couleur grise, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint, serrure multi-points, barre de seuil.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois peintes en état d'usage normal, de couleur blanche.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche, fil, douille et ampoule.

L'**équipement électrique** comprend un tableau électrique en bon état.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une niche avec porte battante en bon état



1.



2.



3.



4.



5.



6.

CUISINE

L'**accès** s'effectue par une baie libre en bon état.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis pvc.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une cuisine aménagée en état d'usage normal



1.

SÉJOUR

L'**accès** s'effectue par une baie libre en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois peintes en état d'usage normal, de couleur blanche.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche, fil, douille et ampoule.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtrés en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis pvc, volet roulant mécanique en pvc, avec une manivelle fonctionnelle. La pièce compte aussi une porte-fenêtre en état d'usage normal, châssis pvc.



1.



2.

CHAMBRE 1

L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, de couleur blanche, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois peintes en état d'usage normal, de couleur blanche.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche, fil et douille.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant double, châssis pvc.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un placard avec portes coulissantes en état d'usage normal



1.



2.

SALLE DE BAIN

L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal, de couleur bleue.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de carrelage en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une baignoire en fonte en état d'usage normal
- une vasque en état d'usage normal
- un meuble sous-vasque en état d'usage normal
- un miroir avec tablette en état d'usage normal



1.

WC

L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal, de couleur beige.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de carrelage en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un WC sur pied en état d'usage normal



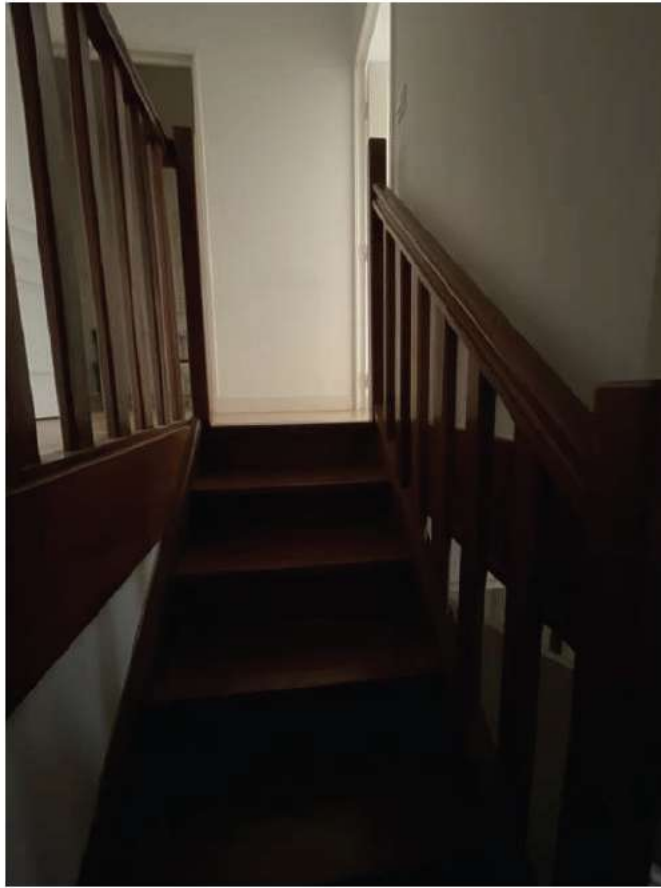
1.

ESCALIER EN BOIS

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.



1.



2.

PALIER

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.



1.



2.

CHAMBRE 2

L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, de couleur blanche, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois peintes en état d'usage normal, de couleur blanche.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche. Je relève de multiples traces d'humidités.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche, fil et douille.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre de toit en état d'usage normal, ouverture oscillo-battante, châssis bois.



1.



2.



3.



4.



5.

CHAMBRE 3

L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, de couleur blanche, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de parquet en état d'usage normal.

Les **plinthes** sont en bois peintes en état d'usage normal, de couleur blanche.

Les **murs** sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche, fil et douille.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre de toit en état d'usage normal, ouverture oscillo-battante, châssis bois.



1.



2.



3.



4.

SALLE D'EAU

L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal, extérieur peint, intérieur peint.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal, de couleur bleue.

Les **plinthes** sont en carrelage en état d'usage normal.

Les **murs** sont recouverts de carrelage en état d'usage normal.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un combiné de douche encastré en état d'usage normal
- un Lavabo en état d'usage normal
- un miroir en état d'usage normal
- un WC sur pied en état d'usage normal



1.



2.



3.

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

SARL GESTION IMMOBILIÈRE MODERNE
17 rue de la Gare
78300 POISSY
RCS : 379 625 486

DIAGNOSTICS

A l'issue de mes constatations, j'ai annexé au présent procès-verbal de description les diagnostics suivants établis par Monsieur BAKOURI Mohand, Géomètre Expert :

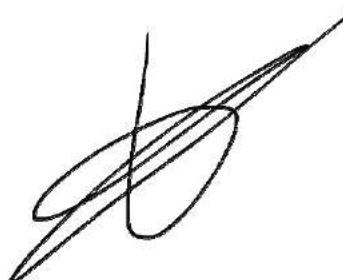
- ERP
- Diagnostic Performance Energétique
- Etat de l'installation Intérieure d'électricité
- Attestation de surface habitable

REMARQUES GÉNÉRALES

ANNEXES

- Diagnostics Immobiliers

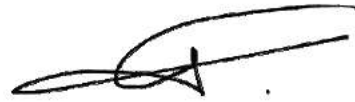
SIGNATURE DES PERSONNES PRESENTES



Monsieur Christophe DROUX
Serrurier
SDT



Monsieur Mohand BAKOURI
Diagnosticteur immobilier



Monsieur Julien GHARBI
Témoïn



Madame Claire RUMEAU
Témoïn

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 65 pages pour servir et valoir ce que de droit.



Sabine ABRAHMI
Huissier de Justice associée

Annexe



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 2022111993

Date du repérage : 15/11/2022

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ...**Yvelines**

Adresse : **21, rue Jean Bouin (105, 149, et 201)**

Commune : **78300 POISSY (France)**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**5ème étage, 1ère porte droite, Lot
numéro 105, 149, et 201**

Périmètre de repérage :

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ...

Adresse : **21, rue Jean Bouin
78300 POISSY (France)**

Objet de la mission :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Diag. Assainissement |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input type="checkbox"/> Diag. Piscine |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives | <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions | <input type="checkbox"/> Diag. plomb dans l'eau |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |
| <input type="checkbox"/> Contrôle Périodique Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input type="checkbox"/> D.Technique DTG |
| <input type="checkbox"/> Amiante HAP | <input type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input type="checkbox"/> Strategie Dossier Amiante | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input type="checkbox"/> Diag. Radon |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Plomb avant Travaux | <input type="checkbox"/> Vérif. accessibilité handicapé |
| <input type="checkbox"/> Mold Inspection | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) | <input type="checkbox"/> Diag. Performance Numérique |

Résumé de l'expertise n° 2022111993

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :





Adresse : **21, rue Jean Bouin (105, 149, et 201)**

Commune : **78300 POISSY (France)**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

5ème étage, 1ère porte droite, Lot numéro 105, 149, et 201

Périmètre de repérage :....

	Prestations	Conclusion
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.
	Etat des Risques et Pollutions	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques
	DPE	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> 152 kWh/m²/an </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> 4 kg CO₂/m²/an </div> <div style="font-size: 2em; color: green; border: 1px solid green; padding: 2px;">C</div> </div> <p>Estimation des coûts annuels : entre 710 € et 1 010 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement ADEME : 2278E2705014B</p>
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 73,34 m ² Surface au sol totale : 77,41 m ²

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2022111993** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 21, rue Jean Bouin (105, 149, et 201) 78300 POISSY (France).

Je soussigné, **Mohand BAKOURI**, technicien diagnostiqueur pour la société **AXAM Diagnostics** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	Mohand BAKOURI	I.Cert	CPDI 3842	26/04/2028 (Date d'obtention : 27/04/2021)
DPE	BAKOURI mohand	I.Cert	CPDI3842	18/05/2028 (Date d'obtention : 19/05/2021)
Electricité	Mohand BAKOURI	I.Cert	CPDI 3842	12/04/2028 (Date d'obtention : 13/04/2021)
Gaz	Mohand BAKOURI	I.Cert	CPDI 3842	13/04/2028 (Date d'obtention : 14/04/2021)
Plomb	Mohand BAKOURI	I.Cert	CPDI 3842	01/06/2021 (Date d'obtention : 02/06/2016)
Termites	Mohand BAKOURI	DEKRA Certification	CPDI 3842	01/06/2021 (Date d'obtention : 02/06/2016)

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 808109101 valable jusqu'au 30/09/2021) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **Varenes Jarcy**, le **15/11/2022**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3842 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BAKOURI Mohand

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 27/04/2021 - Date d'expiration : 26/04/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 27/04/2021 - Date d'expiration : 26/04/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 13/04/2021 - Date d'expiration : 12/04/2028
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 19/05/2021 - Date d'expiration : 18/05/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/04/2021 - Date d'expiration : 13/04/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 21/05/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société AGENCE BAKOURI
81 Rue du Bel Air
91480 VARENNES JARCY
Siret n°800 106 320 00016

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/808109101.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Assainissement Autonome - Collectif
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic de performance énergétique
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)
Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic termites
Dossier technique amiante

Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Etat des lieux locatifs
Exposition au plomb (CREP)
Loi Carrez
Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives
Etat des risques et pollutions
Contrôle visuel après travaux de désamiantage (Norme NFX 46-021)
Recherche de plomb avant démolition
Diagnostic plomb après travaux

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 808109101), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 19 septembre 2022

POUR LE CABINET CONDORCET





Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2022111993
Date du repérage : 15/11/2022
Heure d'arrivée : 11 h 00
Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Yvelines**
Adresse : **21, rue Jean Bouin (105, 149, et 201)**
Commune : **78300 POISSY (France)**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
**5ème étage, 1ère porte droite, Lot
numéro 105, 149, et 201**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : .
Adresse : **21, rue Jean Bouin
78300 POISSY (France)**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP ABRAHMI - BLANCHET -
LALLEMAND - Mme ABRAHMI**
Adresse : **56 bis, avenue Jean Jaurès
92140 CLAMART (France)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mohand BAKOURI**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **AXAM Diagnostics**
Adresse : **81 Rue du Bel Air
91480 Varennes Jarcy**
Numéro SIRET : **80010632000016**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **808109101 - 30/09/2021**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 73,34 m² (soixante-treize mètres carrés trente-quatre)
Surface au sol totale : 77,41 m² (soixante-dix-sept mètres carrés quarante et un)

Résultat du repérageDate du repérage : **15/11/2022**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantListe des pièces non visitées :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Mme ABRAHMI SCP ABRAHMI - BLANCHET - LALLEMAND

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
5ème étage1 - Entrée	5,53	5,53	
5ème étage1 - Wc	1,59	1,59	
5ème étage 1 - Local BECS	0	0,38	
5ème étage1 - Chambre1 + placard	11,07	11,07	
5ème étage1 - Salle de bain	3,17	3,17	
5ème étage1 - Cuisine	4,78	4,78	
5ème étage1 - Séjour	19,5	19,5	
5ème étage 2 - Dégagement	3,37	3,37	
5ème étage 2 - Chambre2	10,72	12,51	
5ème étage 2 - Sde + wc	3,24	3,24	
5ème étage 2 - Chambre3 + placard	10,37	12,27	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale : 73,34 m² (soixante-treize mètres carrés trente-quatre)****Surface au sol totale : 77,41 m² (soixante-dix-sept mètres carrés quarante et un)**Fait à **Varenes Jarcy**, le **15/11/2022**Par : **Mohand BAKOURI**

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

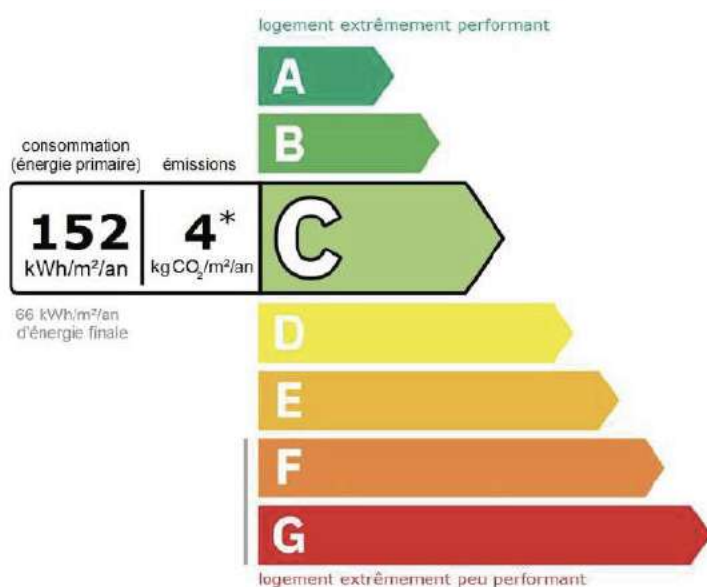
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Adresse : **21, rue Jean Bouin**
78300 POISSY (France)
5ème étage, 1ère porte droite, N° de lot: 105, 149, et 201

Type de bien : Appartement
Année de construction : 2006 - 2012
Surface habitable : **73,34 m²**

Propriétaire :
Adresse : 21, rue Jean Bouin 78300 POISSY (France)

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂
A — 4 kg CO₂/m²/an



émissions de CO₂ très importantes

Ce logement émet 349 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 809 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **710 €** et **1 010 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

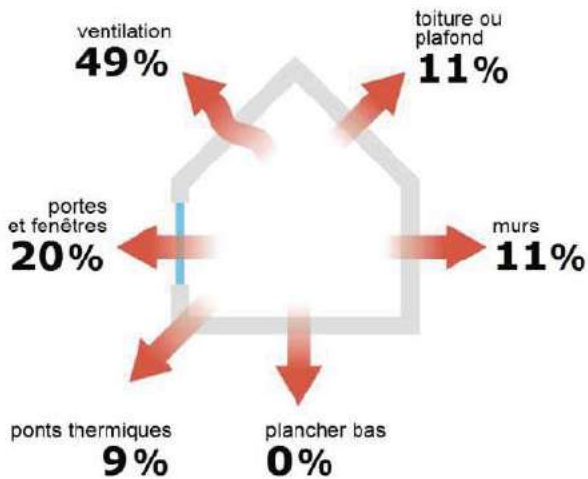
AXAM Diagnostics
81 Rue du Bel Air
91480 Varennes Jarcy
tel : 0782090027

Diagnostiqueur : BAKOURI mohand
Email : contact@axamdiagnostics.com
N° de certification : CPDI3842
Organisme de certification : I.Cert



Mohand Bakouri
Alexis

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

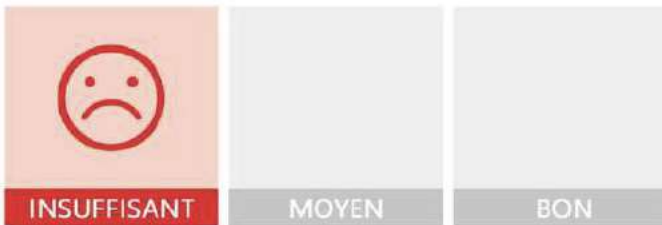


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables














Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

-  pompe à chaleur
-  chauffe-eau thermodynamique
-  panneaux solaires photovoltaïques
-  panneaux solaires thermiques
-  géothermie
-  réseau de chaleur ou de froid vertueux
-  chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Electrique	5 425 (2 359 é.f.)	entre 350 € et 480 €	 49 %
 eau chaude	 Electrique	4 416 (1 920 é.f.)	entre 280 € et 400 €	 39 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	319 (139 é.f.)	entre 20 € et 30 €	 3 %
 auxiliaires	 Electrique	1 020 (443 é.f.)	entre 60 € et 100 €	 9 %
énergie totale pour les usages recensés :		11 179 kWh (4 860 kWh é.f.)	entre 710 € et 1 010 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 112ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -23% sur votre facture **soit -123€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 112ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

46ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -102€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur Inconnu (à structure lourde) donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	bonne
 Plancher bas	Dalle béton donnant sur un local chauffé	très bonne
 Toiture/plafond	Plafond structure inconnu (sous combles perdus) donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 15 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 15 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 15 mm sans protection solaire Porte(s) autres opaque pleine isolée	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 100 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 Ventilation mécanique ponctuelle dans la salle de bain.
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels



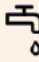
Montant estimé : 400 à 600€

Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 7300 à 10900€

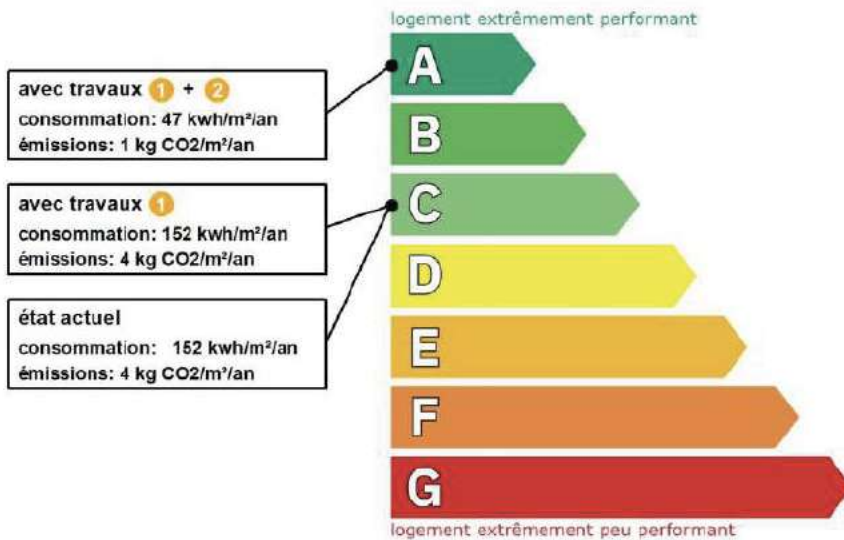
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.K$, $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires :

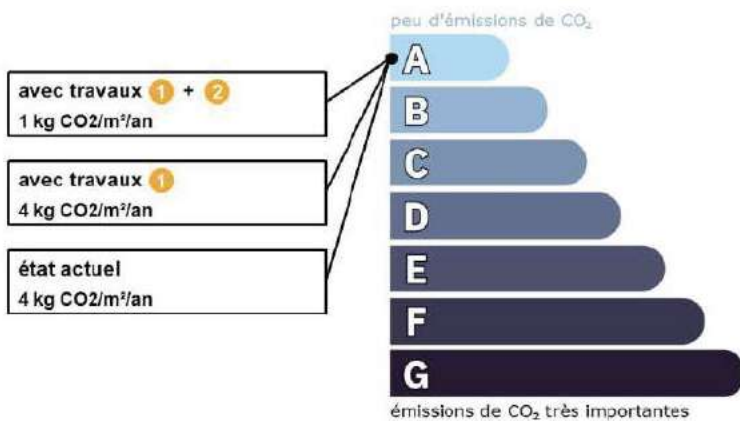
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2022111993**

Photographies des travaux

Date de visite du bien : **15/11/2022**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :



















































Néant

Généralités










Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	78 Yvelines
Altitude	Donnée en ligne	27 m
Type de bien	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	Estimé	2006 - 2012
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	73,34 m ²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,41 m

Enveloppe





















Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Est	Surface du mur	Observé / mesuré 21,04 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en béton banché
	Épaisseur mur	Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui
	Année isolation	Document fourni 2006 - 2012
Plancher	Surface de plancher bas	Observé / mesuré 46 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré un local chauffé
	Type de pb	Observé / mesuré Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	Valeur par défaut 2006 - 2012
Plafond	Surface de plancher haut	Observé / mesuré 40,99 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	Observé / mesuré Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation	Observé / mesuré oui
	Année isolation	Document fourni 2006 - 2012
Fenêtre 1 Est	Surface de baies	Observé / mesuré 0,76 m ²
	Placement	Observé / mesuré Mur 1 Est
	Orientation des baies	Observé / mesuré Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré Fenêtres battantes

	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	15 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 2 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,76 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	15 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 3 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,86 m ²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est
		Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	PVC	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	15 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre Est		Surface de baies	 Observé / mesuré	2,58 m ²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est
		Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	15 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	

	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte	Surface de porte	 Observé / mesuré	2,1 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest	
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	28.375 m²	
	Etat isolation des parois Aiu	 Valeur par défaut	considéré non isolé	
	Surface Aue	 Observé / mesuré	21.525 m²	
	Etat isolation des parois Aue	 Valeur par défaut	considéré non isolé	
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Toute menuiserie	
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Pont Thermique 1 (négligé)	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Porte-fenêtre Est
		Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
Longueur du PT		 Observé / mesuré	6,7 m	
Largeur du dormant menuiserie Lp		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Position menuiseries		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 2 (négligé)	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Fenêtre 1 Est	
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,5 m	
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 3 (négligé)	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Fenêtre 2 Est	
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,5 m	
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 4 (négligé)	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Fenêtre 3 Est	
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,5 m	
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 5 (négligé)	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Porte	
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,2 m	
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 6 (négligé)	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plafond	
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / ITI	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,6 m	
Pont Thermique 7	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plancher Int.	
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / non isolé	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,4 m	
Pont Thermique 8	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plancher	
	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / inconnue	
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,6 m	

Pont Thermique 9 (négligé)	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plafond
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2 m
Pont Thermique 10 (négligé)	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	1,6 m
Pont Thermique 11 (négligé)	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2 m

Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	 Valeur par défaut	2006 - 2012
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	 Observé / mesuré	une
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	non
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2006 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut	2006 - 2012
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	 Observé / mesuré	100 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : AXAM Diagnostics 81 Rue du Bel Air 91480 Varennes Jarcy
Tél. : 0782090027 - N°SIREN : 80010632000016 - Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 808109101



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2022111993
Date du repérage : 15/11/2022
Heure d'arrivée : 11 h 00
Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **21, rue Jean Bouin (105, 149, et 201)**
Commune : **78300 POISSY (France)**
Département : **Yvelines**
Référence cadastrale : , identifiant fiscal : **NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

5ème étage, 1ère porte droite, Lot numéro 105, 149, et 201

Périmètre de repérage :
Année de construction : **2006**
Année de l'installation : **> 15 ans**
Distributeur d'électricité : **Engie**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **SCP ABRAHMI - BLANCHET - LALLEMAND - Mme ABRAHMI**
Adresse : **56 bis, avenue Jean Jaurès**
92140 CLAMART (France)
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom :
Adresse : **21, rue Jean Bouin**
78300 POISSY (France)

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mohand BAKOURI**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **AXAM Diagnostics**
Adresse : **81 Rue du Bel Air**
91480 Varennes Jarcy
Numéro SIRET : **800106320**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **808109101 - 30/09/2021**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** le **13/04/2021** jusqu'au **12/04/2028**. (Certification de compétence **CPDI 3842**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Coupure de l'ensemble de l'installation électrique Point à vérifier : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Emplacement Point à vérifier : Protection de l'ensemble de l'installation Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Constitution Point à vérifier : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment. Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Résistance Point à vérifier : Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s) Motifs : Installation non alimentée
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Présence d'un conducteur de terre Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section du conducteur de terre satisfaisante Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.

Domaines	Points de contrôle
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection Motifs : Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante des conducteurs de protection
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Emplacement Point à vérifier : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase. Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire Mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant
7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **15/11/2022**
Etat rédigé à **Varenes Jarcy**, le **15/11/2022**

Par : Mohand BAKOURI



Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

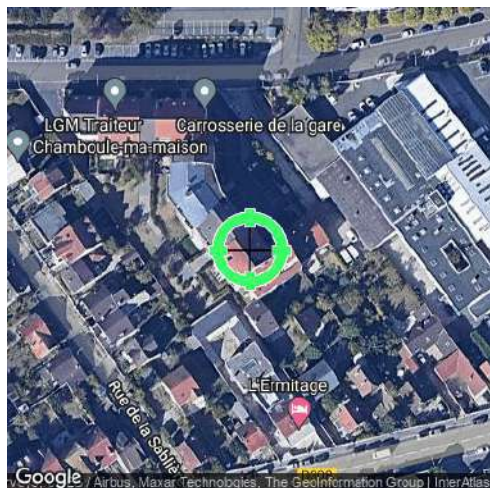
L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
 En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	AXAM DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	2022111993
Date de réalisation	15/11/2022

Localisation du bien	21, rue Jean Bouin 78300 POISSY
Section cadastrale	000 AZ 443, 000 AZ 112, 000 AZ 493
Altitude	27.45m
Données GPS	Latitude 48.935032 - Longitude 2.055295

Désignation du vendeur	M et Mme TRIANTAFYLLOPOULOS
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **AXAM DIAGNOSTICS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

			EXPOSÉ **	-
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible				
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 30/06/2007	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain	Approuvé le 05/08/1986	NON EXPOSÉ **	-

INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
---	--	---------------------------	------------	---

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
 Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
 Extrait Cadastral
 Zonage règlementaire sur la Sismicité
 Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
 Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
 En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
 n° 2021-025 du 22/06/2021 mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble : 21, rue Jean Bouin 78300 POISSY
 Cadastre : 000 AZ 443, 000 AZ 112, 000 AZ 493

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
 prescrit anticipé approuvé date _____
 1 oui non

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
 inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
 cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
 2 oui non
 2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
 prescrit anticipé approuvé date _____
 3 oui non

3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
 mouvements de terrain autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
 4 oui non
 4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
 5 oui non

5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
 oui non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
 oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription
 6 oui non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
 oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
 zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
 NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
 > L'information est mentionnée dans l'acte de vente
 oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par crue, Carte Mouvement de terrain

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : Met Mme TRIANTAFYLLOPOULOS
 Acquéreur : _____
 Date : 15/11/2022 Fin de validité : 15/05/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Yvelines
Adresse de l'immeuble : 21, rue Jean Bouin 78300 POISSY
En date du : 15/11/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	20/04/1995	06/05/1995	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016	
Inondations et coulées de boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : M et Mme TRIANTAFYLLOPOULOS

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Yvelines

Commune : POISSY

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

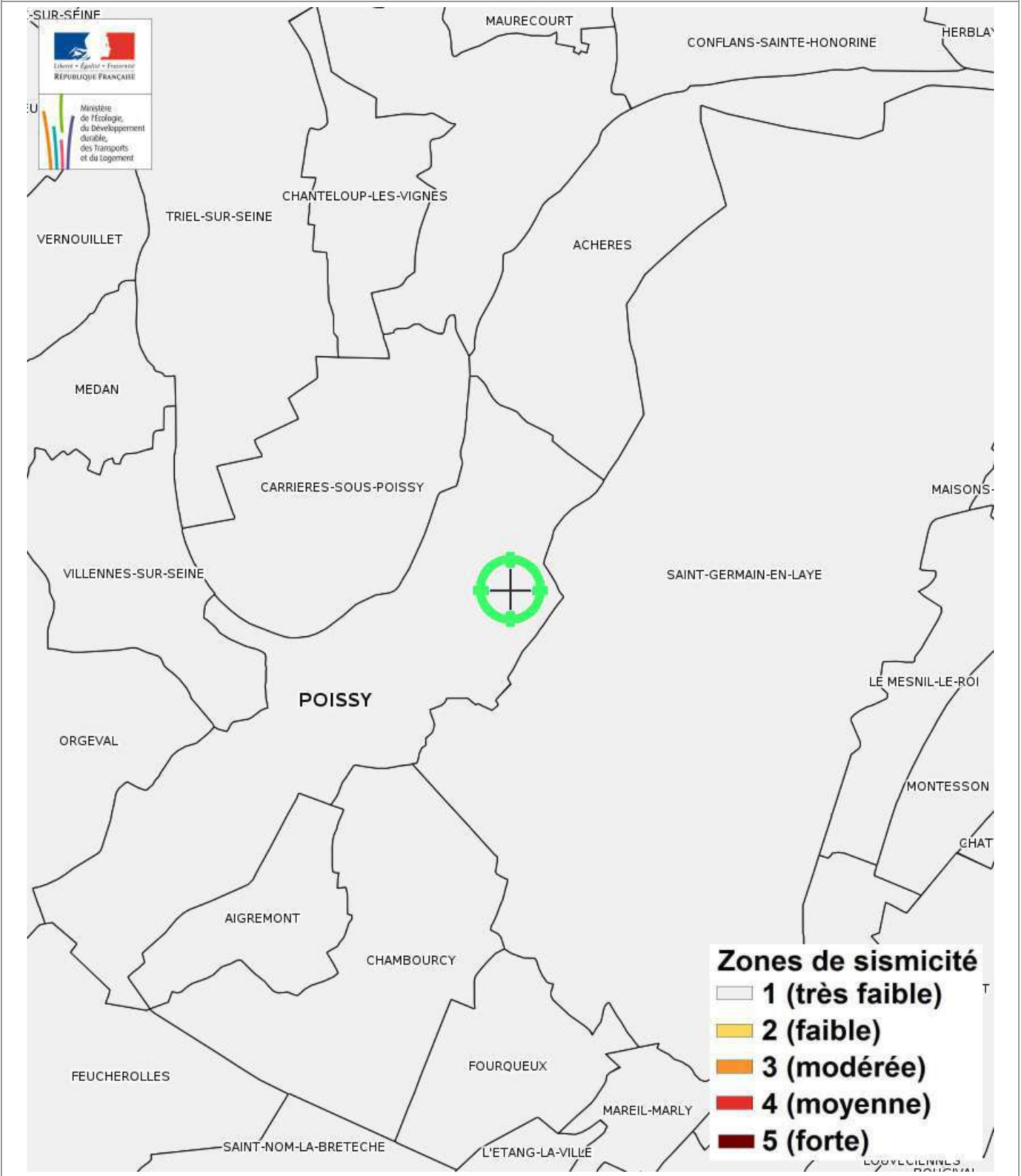
Parcelles : 000 AZ 443, 000 AZ 112, 000 AZ 493



Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Yvelines Commune : POISSY

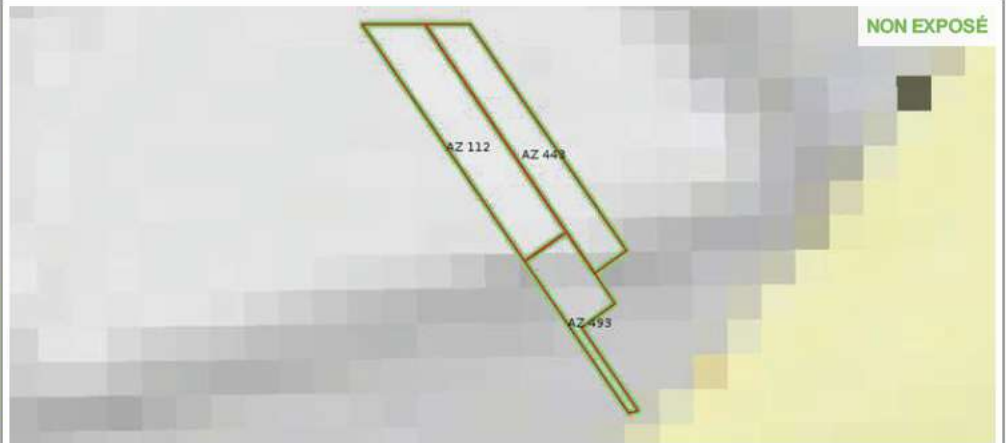
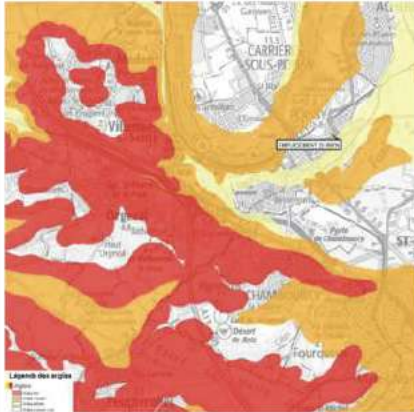
Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



Annexes

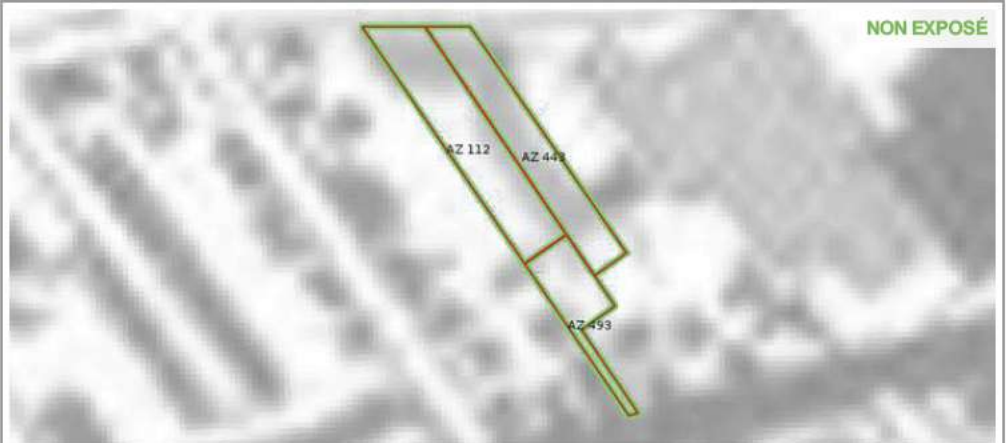
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



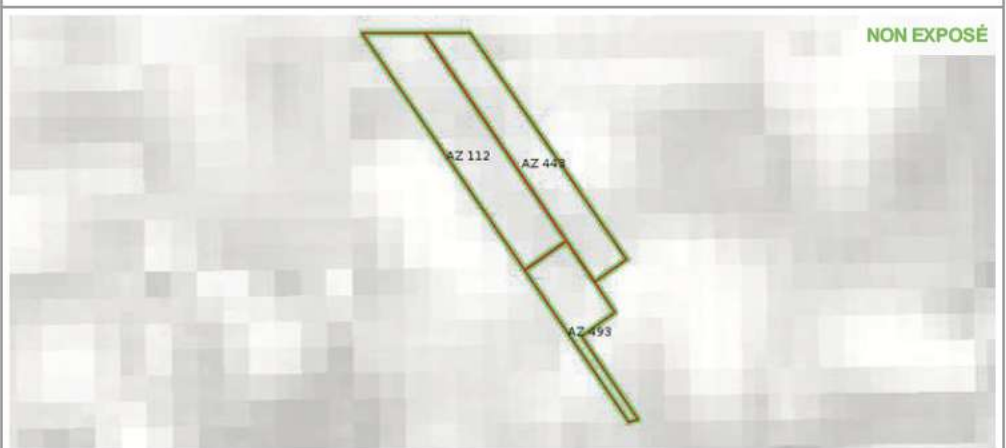
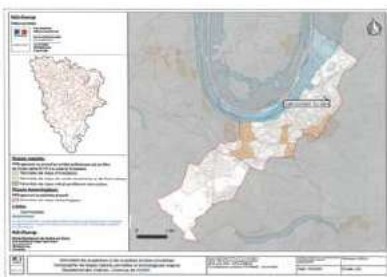
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Inondation par crue Approuvé le 30/06/2007

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Approuvé le 05/08/1986

Annexes

Arrêtés



PRÉFECTURE DES YVELINES

ARRETE n° 07 - 084 / DDD

Portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.)
de la vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines

Direction départementale
de l'équipement et de l'agriculture

LE PREFET DES YVELINES,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, et notamment son livre V, titre VI, chapitre II relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.126-1, R.126-1, R.126-2, R.123-14, R.123-22 et R.600-1,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R.11-4 à R.11-14,

Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, modifié notamment par le décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005,

Vu le décret du 14 juin 1972 portant approbation du plan de surfaces submersibles de la vallée de l'Oise dans la section comprise entre Compiègne et Conflans-Sainte-Honorine, valant plan de prévention des risques naturels en application de l'article L.562-6 du code de l'environnement,

Vu le décret du 8 février 1991 portant approbation du plan de surfaces submersibles de la vallée de la Seine pour la section située le département des Yvelines, de Carrières-sur-Seine à Port-Villez en rive droite et de Bougival à Port-Villez en rive gauche, valant plan de prévention des risques naturels en application de l'article L.562-6 du code de l'environnement,

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables,

Vu la circulaire interministérielle du 24 avril 1996 relative aux dispositions applicables au bâti et ouvrages existants en zones inondables,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 1990 portant délimitation du périmètre des zones à risques d'inondation en vallée de Seine, pris au titre de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme, et valant plan de prévention des risques naturels en application de l'article L.562-6 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-154 du 28 juillet 1998 prescrivant la révision des documents valant plan de prévention des risques naturels concernant la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines,

Annexes

Arrêtés

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-41/DDD en date du 18 avril 2006 portant ouverture d'une enquête publique, en vue de la révision du document valant PPRi de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines, sur le territoire des communes d'Achères, Andrézy, Aubergenville, Bennecourt, Bonnières-sur-Seine, Bougival, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Croissy-sur-Seine, Epône, La Falaise, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gargenville, Gommecourt, Guernes, Guerville, Hardricourt, Issou, Jeufosse, Juziers, Limay, Limetz-Villez, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurecourt, Médan, Méricourt, Le-Mesnil-le-Roi, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Moisson, Montesson, Mousseaux-sur-Seine, Les Mureaux, Nézel, Le Pecq, Poissy, Porcheville, Port-Marly, Port-Villez, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Martin-la-Garenne, Sartrouville, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Villennes-sur-Seine,

Vu les avis des conseils municipaux des communes précédemment citées, des collectivités territoriales et des établissements publics consultés,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} juin au 13 juillet 2006 sur les communes précédemment citées,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable assorti de réserves et de recommandations rendu par la commission d'enquête le 11 janvier 2007,

Vu les modifications apportées pour tenir compte des réserves et des recommandations de la commission d'enquête,

Sur proposition de Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) de la vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines, comprenant :

- une notice de présentation,
- un règlement,
- un plan de zonage réglementaire comprenant dix-huit planches à l'échelle 1/5000,
- une cartographie des aléas comprenant dix-huit planches à l'échelle 1/5000.

ARTICLE 2 : Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines concerne les cinquante-sept communes suivantes :

- | | | |
|-------------------------|-----------------|-----------------------|
| • Achères | • Guerville | • Montesson |
| • Andrézy | • Hardricourt | • Mousseaux-sur-Seine |
| • Aubergenville | • Issou | • Les Mureaux |
| • Bennecourt | • Jeufosse | • Nézel |
| • Bonnières-sur-Seine | • Juziers | • Le Pecq |
| • Bougival | • Limay | • Poissy |
| • Carrières-sous-Poissy | • Limetz-Villez | • Porcheville |

Annexes

Arrêtés

- Carrières-sur-Seine
- Chatou
- Conflans-Sainte-Honorine
- Croissy-sur-Seine
- Epône
- La Falaise
- Flins-sur-Seine
- Follainville-Dennemont
- Freneuse
- Gargenville
- Gommecourt
- Guernes
- Louveciennes
- Maisons-Laffitte
- Mantes-la-Jolie
- Mantes-la-Ville
- Maurecourt
- Médan
- Méricourt
- Le Mesnil-le-Roi
- Meulan
- Mézières-sur-Seine
- Mézy-sur-Seine
- Moisson
- Port-Marly
- Port-Villez
- Rolleboise
- Rosny-sur-Seine
- Saint-Germain-en-Laye
- Saint-Martin-la-Garenne
- Sartrouville
- Triel-sur-Seine
- Vaux-sur-Seine
- Verneuil-sur-Seine
- Vernouillet
- Villennes-sur-Seine

ARTICLE 3 : Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines vaut servitude d'utilité publique. Il devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme des communes concernées dans un délai de trois mois, conformément à l'article L126-1 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera affichée, pendant une durée minimum d'un mois, dans les mairies des communes susvisées et au siège des communautés de communes ou d'agglomération suivantes :

- Communauté de Communes des Boucles de Seine,
- Communauté de Communes des Coteaux de Seine,
- Communauté de Communes des Deux Rives de Seine,
- Communauté de Communes Vexin-Seine,
- Communauté de Communes des Portes d'Ile de France,
- Communauté de Communes Seine-Mauldre,
- Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (C.A.M.Y.).

L'accomplissement de cette formalité devra être justifié par les maires des communes concernées et les présidents des communautés de communes ou d'agglomération précédemment citées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, ainsi que dans les journaux « Le Parisien – Edition des Yvelines », « Toutes les Nouvelles – Edition des Yvelines » et « Le Courrier de Mantes ».

ARTICLE 6 : Le P.P.R.I. approuvé sera tenu à la disposition du public à la préfecture des Yvelines, dans les sous-préfectures de Mantes-la-Jolie et Saint-Germain-en-Laye, dans chacune des cinquante-sept communes susvisées et au siège des communautés de communes ou d'agglomération citées à l'article 4.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours devra être notifié sous quinzaine à M. le Préfet des Yvelines.

Annexes

Arrêtés


- ARTICLE 8 :**
- M. le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,
 - Mme la Sous-Préfète de Mantes-la-Jolie,
 - M. le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,
 - Mmes et MM. les Maires des cinquante-sept communes visées à l'article 2,
 - MM. les Présidents des Communautés de Communes : Boucles de Seine, Coteaux de Seine, Deux Rives de Seine, Vexin-Seine, Portes d'Ile de France, Seine-Mauldre,
 - M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines,
 - M. le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,
 - M. le Directeur du Service de Navigation de la Seine,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée notamment à :

- M. le Préfet de Région d'Ile-de-France,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement,
- M. le Directeur Régional de l'Équipement,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. le Président du Conseil Général des Yvelines,
- M. le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- M. le Président de l'Union des Maires des Yvelines.

Fait à Versailles, le 30 juin 2007

Le Préfet des Yvelines,



Christian DE LAVERNÉE

Annexes

Arrêtés

DIRECTION DE L'URBANISME
: L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

BUREAU DE L'URBANISME

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES

ARRETE N° 86-400

LE PREFET, COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE
du Département des YVELINES,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.111-3 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 avril 1967, portant création de l'Inspection Générale des Carrières ;

VU l'arrêté en date du 2 mai 1983, prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de délimitation des zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines, sur les territoires des communes de : ABLIS, ANDRESY, AUBERGENVILLE, AULNAY-SUR-MAULDRE, BAZEMONT, BENNECOURT, BOINVILLE-LE-GAILLARD, BOIS D'ARCY, BOUAFLE, BOUGIVAL, BOURDONNE, LES BREVIAIRES, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, LA CELLE-SAINT-CLOUD, CERNAY-LA-VILLE, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHATO CHATEAUFORT, CHAVENAY, LES CLAYES-SOUS-BOIS, COIGNIERES, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, DAMPIERRE-EN-YVELINES, DAVRON, EMANCE, LES ESSARTS-LE-ROI, EVECCQUEMONT, FEUCHEROLLES, GAILLON-SUR-MONCIENT, GARANCIERES, GAZERAN, GOMMECOURT, GOUSSONVILLI GUYANCOURT, HARDRICOURT, HERMERAY, HOUDAN, HOUILLES, ISSOU, JEUPOSSE, JOUY-MAUVOISIN, JUZIERS, LEVIS-SAINT-NOM, LIMAY, LONGVILLIERS, LOUVECIENNES, MAGNY-LES-HAMEAUX, MAINCOURT-SUR-YVETTE, MAISONS-LAFFITTE, MANTES-LA-JOLIE, MAREIL-SUR-MAULDI MARLY-LE-ROI, MAULE, MAURECOURT, MEDAN, MERE, MERICOURT, LE MESNIL-LE-ROI, LE MESNIL-SAINT-DENIS, MEULAN, MEZIERES-SUR-SEINE, MEZY-SUR-SEINE, MONCHAUVET, MONTESSON, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, MOCSEAUX-SUR-SEINE, ORCEMONT, LE PECQ, LE PERRAY-EN-YVELINES, POISSY, LE PORT-MARLY, PORT-VILLEZ, RAIZEUX, RAMBOUILLET, ROCHEFORT-EN-YVELINES, ROLLEBOISE, SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES, SAINT-FORGET, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, SAINT-HILARION, SAINT-LAMBERT, SAINT-LEGER-EN-YVELINES, SAINT-NO LA-BRETECHE, SARTROUVILLE, SONCHAMP, THIVERVAL-GRIGNON, THOIRY, TRAPPES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE, VERNOUILLET, LA VERRIERE, VILLENNES-SUR-SEINE, VILLEPREUX, VIROFLAY ;

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 mai au 18 juin 1983 inclus, et les conclusions de la commission d'enquête ;

VU l'avis des conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique ;

VU l'arrêté en date du 17 octobre 1984, prescrivant une enquête publique complémentaire sur le territoire des communes de : BOUAFLE, CHAPET, CHAVENAY, COIGNIERES, LONGVILLIERS, MANTES-LA-JOLIE, MONTESSON, LE PERRAY-EN-YVELINES, RAIZEUX, ROCHEFORT-EN-YVELINES, SARTROUVILLE, VAUX-SUR-SEINE, VILLENNES-SUR-SEINE

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 17 novembre 1984 inclus et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

.../...

Annexes

Arrêtés

- 2 -

VU l'avis des conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique ;

CONSIDERANT le danger présenté par l'existence sous les zones urbanisées d'anciennes carrières souterraines abandonnées sans consolidation ;

CONSIDERANT la nécessité de faire procéder au confortement de ces carrières, notamment sous les constructions ;

CONSIDERANT que l'Inspection Générale des Carrières, service public interdépartemental, dispose des moyens nécessaires pour émettre des avis techniques sur la présence de carrières et la nature des travaux à effectuer pour protéger les biens et les personnes, et constater l'exécution des dits travaux ;

VU le rapport du Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche, Inspecteur Général des Carrières ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1er - En application de l'article R.111-3 du Code de l'Urbanisme, les zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières abandonnées sont délimitées dans chacune des communes susvisées, conformément aux plans annexés au présent arrêté.

Article 2 - A l'intérieur de ces zones, les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol peuvent être soumises à des conditions spéciales de nature à assurer la stabilité des constructions. Le bénéficiaire du permis de construire est tenu de se conformer, préalablement à la réalisation de la construction projetée, aux conditions spéciales qui lui sont prescrites. Peuvent notamment être imposés : le comblement des vides, les consolidations souterraines, les fondations profondes. Dans les cas où la nature du sous-sol est incertaine, une campagne de reconnaissance pourra être prescrite préalablement à la définition des travaux nécessaires.

Article 3 - L'arrêté sera notifié à Mmes et MM. les Maires des communes de : ABLIS, ANDRESY, AUBERGENVILLE, AULNAY-SUR-MAULDRE, BAZEMONT, BENNECOURT, BOINVILLE-LE-GAILLARD, BOIS d'ARCY, BOUAFLE, BOUGIVAL, BOURDONNE, LES BREVIAIRES, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, LA CELLE-SAINT-CLOUD, CERNAY-LA-VILLE, CHATELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHATEAUFORT, CHATOU, CHAVENAY, LES CLAYES-SOUS-BOIS, COIGNIERES, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, DAMPIERRE-EN-YVELINES, DAVRON, EMANCE, LES ESSARTS-LE-ROI, EVEQUEMONT, FEUCHEROLLES, GAILLON-SUR-MONTICENT, GARANCIERES, GAZERAN, ISSOU, JEUPOSSE, JOUY-MAUVOISIN, JUZIERS, LEVIS-SAINT-NOM, LIMAY, LONGVILLIERS, LOUVECIENNES, MAGNY-LES-HAMEAUX, MAINCOURT-SUR-YVETTE, MAISONS-LAFFITTE, MANTES-LA JOLIE, MAREIL-SUR-MAULDRE, MARLY-LE-ROI, MAULE, MAURECOURT, MEDAN, MERE, MERICOURT, LE MESNIL-LE-ROI, LE MESNIL-SAINT-DENIS, MEULAN, MEZIERES-SUR-SEINE, MEZY-SUR-SEINE, MONTCHAUVEY, MONTESSON, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, MOUSSEAUX-SUR-SEINE, ORCEMONT, LE PECQ, LE PERRAY-EN-YVELINES, POISSY, LE PORT-MARLY, PORT-VILLEZ, RAIZEUX, RAMBOUILLET, ROCHEFORT-EN-YVELINES, ROLLEBOIS, SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES, SAINT-FORGET, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, SAINT-HILARION, SAINT-LAMBERT, SAINT-LEGER-EN-YVELINES, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, SARTROUVILLE, SONCHAMP, THIVERVAL-GRIGNON, THOIRY, TRAPPES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE, VERNOUILLET, LA VERRIERE, VILLENES-SUR-SEINE, VILLEPREUX, VIROFLAY, GOMMECOURT, GOUSSONVILLE, GUYANCOURT, HARDRICOURT, HERMERAY, HOUDAN, HOUILLES.

.../...

Annexes

Arrêtés

- 3 -

Ampliation en sera adressée à :

- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche,
Inspecteur Général des Carrières,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- MM. les Commissaires-Adjointes de la République des Arrondissements
de VERSAILLES, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, MANTES-LA-JOLIE et RAMBOUILLET

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département. Le public pourra en prendre connaissance en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, à l'Inspection Générale des Carrières - 50, rue Rémilly - 78000 VERSAILLES, ainsi que dans les mairies des communes concernées.

Article 5 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,
M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche,
M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
Mmes et MM. les Maires,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

FAIT à VERSAILLES, le 5 Août 1986

LE PREFET, COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE
du Département des YVELINES,



Jean-Pierre DELPONT.



REPUBLIQUE
YVELINES
Bureau,
l'Attaché, Chef de Bureau,


Catherine SCHMITZ

Annexes

Arrêtés



Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté SIDPC n° 2021-025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1^{er} mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

Annexes

Arrêtés

Arrête :

Article 1^{er} :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Article 3 :

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **22 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Thomas LAVIELLE

Annexes

Arrêtés

Annexe 3/3

CODE INSEE	COMMUNE	CODE INSEE	COMMUNE
78481	Pecq	78562	Saint-Léger-en-Yvelines
78484	Perdreauville	78564	Saint-Martin-de-Bréthencourt
78486	Perray-en-Yvelines	78565	Saint-Martin-des-Champs
78490	Plaisir	78567	Saint-Martin-la-Garenne
78497	Poigny-la-Forêt	78569	Sainte-Mesme
78498	Poissy	78571	Saint-Nom-la-Bretèche
78499	Ponthévrard	78575	Saint-Rémy-les-Chevreuse
78501	Porcheville	78576	Saint-Rémy-l'Honoré
78502	Port-Marly	78586	Sartrouville
78505	Prunay-le-temple	78588	Saulx-Marchais
78506	Prunay-en-Yvelines	78590	Senlis
78513	Queue-les-Yvelines	78591	Septeuil
78516	Raizeux	78597	Soindres
78517	Rambouillet	78601	Sonchamp
78518	Rennemoulin	78605	Tacoignières
78520	Richebourg	78606	Tartre-gaudran
78522	Rochefort-en-Yvelines	78608	Tertre-Saint-Denis
78528	Rolleboise	78609	Tessancourt-sur-Aubette
78530	Rosay	78615	Thivernal-Grignon
78531	Rosny-sur-Seine	78616	Thoiry
78536	Sailly	78618	Tilly
78537	Saint-Arnoult-en-Yvelines	78620	Toussus-le-Noble
78545	Saint-Cyr-l'École	78621	Trappes
78548	Saint-Forget	78623	Tremblay-sur-Mauldre
78550	Saint-Germain-de-la-Grange	78624	Triel-sur-Seine
78551	Saint-Germain-en-Laye	78638	Vaux-sur-Seine
78557	Saint-Hilarion	78640	Vélizy-Villacoublay
78558	Saint-Illiers-la-Ville	78642	Verneuil-sur-Seine
78643	Vernouillet	78672	Villennes-sur-Seine
78644	Verrière	78674	Villepreux
78646	Versailles	78677	Villette
78650	Vésinet	78681	Villiers-le-Mahieu
78647	Vert	78683	Villiers-Saint-Frédéric
78653	Vicq	78686	Viroflay
78655	Vieille-Eglise-en-Yvelines	78688	Voisins-le-Bretonneux
78668	Villeneuve-en-Chevrie		